

SAHARA INFO

Bulletin
de l'Association
des
Amis
de la République
Arabe
Sahraouie
Démocratique

JANVIER - AVRIL 1995

Numéro 92 - 15 F.

Sommaire

Document exclusif	p 4
Délégation des "105"	p 9
Droits de l'homme	p 19
Grenade-Dakar	p 22
Rapport de R. RUDY	p I à IV



Référendum au Sahara occidental :
l'épreuve de l'impartialité

DERNIÈRE MINUTE ...

Rapport accablant de Monsieur Ralph RUDY, vice-président de la commission d'identification au cours de l'année 1994 : IMPARTIALITÉ IMPOSSIBLE ?

Nouvelles

du

SAHARA

25/05/94 : Monsieur Filali est nommé premier ministre du Maroc tout en gardant son poste de ministre des relations extérieures.

1/06/94 : Le Maroc est élu membre observateur à l'Assemblée de l'OTAN.

2/06/94 : La coordination européenne des comités de soutien au peuple sahraoui proteste auprès de M. Jensen et s'élève contre l'ouverture par le Maroc de bureaux d'enregistrement dans les consulats marocains et au Maroc même, en opposition au plan de paix de l'ONU pour le Sahara occidental.

6/06/94 : Devant les ministres des affaires étrangères M. Salim Ahmed Salim, Secrétaire général de l'OUA, a fait part de sa lettre adressée à M. Boutros Ghali dans laquelle il lui réaffirme l'importance que l'OUA accorde à un règlement pacifique et durable de la question du Sahara Occidental. M. Salim s'est d'autre part déclaré en faveur de la proposition sahraouie d'une conférence internationale qui devrait, à ses yeux, constituer le point de départ pour un règlement définitif du problème du Sahara Occidental. Une délégation de la RASD participe aux travaux. Le président sahraoui s'est entretenu à Tunis avec le Secrétaire général de l'ONU à la veille de l'ouverture du 30ème sommet de l'OUA.

10/06/94 : Le Front Polisario dénonce l'arrivée de plusieurs milliers de Marocains au Sahara Occidental.

13/06/94 : Au sommet de l'OUA, le président algérien L. Zeroual réaffirme son appui au plan de l'ONU pour le Sahara Occidental et se déclare très préoccupé par les retards et obstacles que rencontre le dénouement attendu de la question du Sahara Occidental.

14/06/94 : Rejetant la désignation de deux représentants de l'OUA pour superviser les travaux de la Commission d'identification au Sahara Occidental, le Maroc bloque le travail de cette commission.

15/06/94 : Au 30ème sommet de l'OUA, le président de la RASD rappelle sa proposition de tenir une conférence internationale et réaffirme que le dialogue direct Maroc-Front Polisario est indispensable.

26/06/94 : La France en faveur du dialogue. Le Front Polisario a salué la déclaration du ministre des affaires étrangères français qui, dans une interview à Jeune Afrique, déclarait que Paris était disposé à servir de médiateur entre le Maroc et le Front Polisario.

28/06/94 : A Alger, se tient le Conseil des ministres des Affaires Etrangères de l'UMA.

29/06/94 : Le représentant du secrétaire général de l'ONU pour le Sahara Occidental M. Y. Khan et M. E. Jansen rencontrent le représentant du Front Polisario.

30/06/94 : La mission médicale suisse de la MINURSO est remplacée par une mission sud-coréenne.

8/07/94 : A l'occasion d'une amnistie très "sélective" le roi Hassan II reconnaît l'existence de prisonniers politiques au Maroc.

12/07/94 : Rapport du Secrétaire général de l'ONU au Conseil de Sécurité (S/1994/819). Selon ce rapport, l'élément militaire de la MINURSO comprend actuellement 242 personnes chargées de la surveillance du cessez-le-feu ainsi que 26 policiers membres de la police civile. La commission d'identification a poursuivi son travail : début juillet 76 000 électeurs potentiels s'étaient inscrits, 55 000 formulaires ayant été recueillis dans le

Territoire, 18 000 dans les camps de réfugiés de Tindouf et 3 000 à Zouerat. Leur identification n'a pas débuté le 8 juin comme prévu, "la question (plutôt marginale selon Boutros Ghali) de la désignation des observateurs de l'OUA" n'ayant pu être réglée à temps. On remarquera que l'attitude du Maroc n'est en rien condamnée voire même critiquée par Boutros Ghali. L'identification des électeurs potentiels se déroulera en présence des chefs de tribus (chioukhs), d'observateurs des deux parties et de l'OUA. Le Maroc veut que le président en exercice de l'OUA désigne personnellement comme observateurs deux représentants qui ne soient pas des hauts fonctionnaires de cette organisation. Il y a une année, deux hauts fonctionnaires de l'OUA avaient été désignés par le président en exercice de l'organisation africaine comme observateurs de la commission d'identification. Le Maroc a attendu jusqu'en juin pour faire connaître son opposition.

17/07/94 : Suite à la remise du rapport de M. Boutros Boutros Ghali au Conseil de sécurité, le Front Polisario relève le rôle ambigu du Conseil et du secrétaire général. Le Front Polisario constate que le processus d'identification est retardé par le Maroc et demande de préserver l'intégralité du plan de paix. Les observateurs constatent que beaucoup de questions restent en suspens sur la transparence du processus référendaire.

29/07/94 : Au Conseil de Sécurité. Le Conseil veut attendre le prochain rapport du Secrétaire général fin août pour se prononcer sur l'organisation et le calendrier du référendum. Il approuve l'intention de la commission d'identification de fixer au 31/08/94 la date limite pour la réception des demandes d'inscription des électeurs.

18/08/94 : Le porte-parole de l'OUA élève de très vives protestations après les critiques du Premier ministre marocain concernant cette organisation.

28/08/94 : A El Ayoun et dans les camps de réfugiés, les opérations d'identification et d'enregistrement des personnes habilitées à voter commencent. Le président de la commission d'identification pense avoir reçu un nombre important de demandes d'inscription.

29/08/94 : Plusieurs ONG interviennent sur la question des violations des droits de l'homme au Sahara occidental occupé devant la 46ème session de la sous-commission des droits de l'homme de l'ONU.

1/09/94 : Un regain de tension parcourt les relations algéro-marocaines.

7/09/94 : Le Front Polisario tire un bilan très critique des premières phases du processus d'identification.

21/09/94 : Le président Abdelaziz se rend à Washington et s'entretient avec des parlementaires des deux chambres américaines.

1/10/94 : Les Etats-Unis et l'Afrique du Nord
Devant le sous-comité Afrique du Nord de la chambre des représentants, le secrétaire d'état adjoint chargé du Proche-Orient, R. Pelletreau, déclare que le Maroc est un pays sur lequel les USA comptent depuis longtemps, mais que "des problèmes subsistent. Nous continuons de recevoir des rapports sur des tortures, des restrictions à la liberté de parole et de presse, des difficultés à obtenir des jugements honnêtes". En ce qui concerne le référendum au Sahara occidental, Pelletreau souligne que "les USA estiment important que tout référendum organisé par les Nations-Unies soit perçu comme étant libre et honnête, de telle sorte que son résultat soit respecté et accepté".

9/10/94 : Des pluies torrentielles tombent dans la

(Suite page 24)

AU SENAT

Question écrite n°7266
présentée par Monsieur Vizet en
Septembre 1994.

Question écrite présentée par
Monsieur Loridant en Décembre 1994

Les

Sahraouis ont vu, sans regret, se terminer l'année 1994.

En effet, la mise en place de la procédure référendaire n'a pas sérieusement avancé, en raison des manoeuvres renouvelées des autorités marocaines qui prétendent maintenant faire inscrire sur la liste des votants, 150 000 personnes dont elles ont fait connaître les demandes d'inscription, le jour de la date limite de remise de celles-ci.

Certes, le Secrétaire général de l'ONU prétend que le référendum pourrait avoir lieu au mois d'octobre et la campagne référendaire lancée au mois de septembre 1995. Mais rien ne permet de le croire. En réalité, le Front Polisario, toujours favorable à la tenue de pourparlers directs avec le Maroc pour examiner les problèmes en suspens, a été contraint de constater que les Nations-Unies ne font guère d'efforts pour endiguer les manoeuvres marocaines.

Ainsi, le Secrétaire général n'a pas semblé choqué des 150 000 formulaires d'inscription déposés par le Maroc dans le but de paralyser les opérations d'identification des votants. De même, le territoire reste fermé à la presse et aux observateurs internationaux, ce qui permet au Maroc, en agissant sous la menace, de faire accepter toutes ses exclusives. Le Conseil de sécurité lui-même s'est inquiété de la lenteur du processus d'identification et s'est étonné du grand nombre de demandes d'inscription présentées par le Maroc, de manière cavalière.

La visite du Secrétaire général de l'ONU aux deux parties ne semble pas avoir permis de débloquer la situation, les Nations-Unies n'osant pas s'opposer fermement aux volontés marocaines.

Il est certain que les moyens mis en oeuvre au Sahara occidental doivent être très fortement augmentés, mais surtout, il importe que les Nations-Unies agissent fermement pour qu'un référendum libre, honnête et impartial, se prépare dans des conditions de pleine égalité entre les deux parties. Par ailleurs, les Sahraouis ont été victimes d'une catastrophe naturelle les 29 et 30 octobre derniers.

En effet, des pluies torrentielles se sont abattues sur les campements, détruisant totalement l'un d'entre eux et laissant plus de 6 000 familles sans abri.

Les 105 français, élus locaux et départementaux ou simples citoyens qui ont visité les camps pendant cette période, ont lancé un appel urgent à l'aide humanitaire et se sont retrouvés dès leur retour, dans le cadre de la "Plate-forme solidarité avec le Peuple Sahraoui", pour préparer de nouvelles actions. Certains d'entre eux ont décidé de rejoindre notre association.

A l'orée de cette nouvelle année, j'appelle tous ceux pour qui le droit à l'autodétermination n'est pas un simple mot, à adhérer à l'Association des Amis de la RASD, qui leur offre les moyens d'un geste utile et conforme à la grande tradition de Défense des Droits des Peuples.

Francis JACOB
Président

Éditorial

LE PLAN DE PAIX EN MARCHE ?

Première étape, l'identification des votants saharouis.

Interview de
BABA SAYED
Décembre 1994

● L'identification des futurs votants sahraouis a commencé en août 1994, mise en oeuvre par la mission de l'ONU, à la fois dans les campements et dans les territoires occupés par le Maroc. Un tel processus peut-il raisonnablement se mettre en place compte tenu de la situation qui prévaut dans les territoires occupés et pensez-vous que les garanties prévues par l'ONU sont suffisantes ?

L'identification se fait dans des conditions qui ne sont pas satisfaisantes même si la commission d'identification a offert aux représentants des parties la possibilité de se retrouver et de travailler ensemble, même si elle a permis l'échange de délégations dans les zones que chacune d'elles contrôle, ce qui sur le plan humain n'est certes pas une chose négligeable.

Pourtant je ne peux que vous affirmer que les résultats du processus engagé ne permettent pas sérieusement d'entrevoir des perspectives réelles d'aboutissement, de dépasser la situation de blocage dans laquelle les Nations-Unies se sont mises après l'acceptation par elles, contre la volonté des principaux intéressés, les Sahraouis, des critères de M. Perez de Cuellar, l'ancien secrétaire général des Nations-Unies.

● Dans quelles conditions ont été distribués puis remis, les formulaires pour l'identification ? D'où viennent les formulaires très nombreux déposés par le Maroc ?

Les formulaires ont été distribués par la commission d'identification aux deux parties, en fonction de la demande que

Les Nations Unies ne sont pas encore cette force impartiale

chacune d'elles lui a présenté. C'est-à-dire que les autorités marocaines, qui contestent, après l'avoir accepté, le Plan de Paix initial -considérant que le corps électoral est celui déterminé par le recensement effectué par l'ancienne puissance coloniale l'Espagne- ont aujourd'hui la possibilité d'inscrire le nombre de marocains qu'elles veulent. Ce qui ne manquera certainement pas de crever les écrans des ordinateurs de la mission d'identification et prouvera aux Sahraouis, s'il en est encore besoin, que

les Nations-Unies ne sont pas encore cette force impartiale qui consacre ses efforts et ses énergies à la défense du droit et qu'elle n'est peut-être pas digne de la confiance qu'ils ont placée en elles.

● La présence d'observateurs du Front Polisario à El Aioun vous permet-elle d'exercer un contrôle suffisant sur une régulière identification de tous les électeurs potentiels ?

La présence de nos observateurs dans le cadre de la mission d'identification nous a surtout permis jusqu'ici de mesurer l'impuissance des Nations-Unies qui ne peuvent rien devant la toute puissance du makhzen marocain. Un observateur sahraoui que j'ai rencontré tout récemment après son retour de l'AAioun, dans le cadre de la commission d'identification, et à qui je demandais des nouvelles de sa mission, n'a pas hésité à me tenir ce commentaire désabusé "quand tu vois les autorités marocaines à travers des manoeuvres dilatoires multiplier les obstacles, visant à empêcher des sahraouis de se présenter devant la commission, en même temps que ces mêmes autorités déploient des énergies extraordinaires pour faire inscrire par la même commission des marocains qui n'ont rien à voir avec le territoire, sans que ces tentatives suscitent chez les représentants des Nations-Unies la moindre protestation, tu te dis que l'opération référendaire est vraiment mal, très mal engagée !".

● Que pensez-vous des observateurs marocains et des chioukhs choisis par le Maroc, qui actuellement travaillent dans la commission d'identification dans les campements ? Est-ce qu'ils jouent le jeu ?

Les chioukhs sahraouis comme les observateurs marocains appliquent les instructions qu'ils reçoivent. Celui qui s'en éloigne paye chèrement son "errement" et les Nations-Unies ne peuvent rien pour lui. Donc pour le moment, chacun joue le rôle public qu'on lui fixe. Les acteurs se montreront-ils demain plus authentiques ? Tout dépendra de la capacité des Nations-

**Pour le moment
chacun joue le rôle
public qu'on lui fixe**

Unies à être une force neutre, impartiale, qui est en mesure de s'imposer réellement face à la toute puissance marocaine. Ce qui est, pour le moment, loin d'être le cas.

● **Le Plan de Paix a été accepté en 1991. Nous sommes à la veille de 1995, la phase de démarrage de l'identification débute à peine. Considérez-vous que le début de l'identification, est véritablement un progrès qui peut permettre de déboucher sur un règlement futur ?**

Non vraiment pas. Le faible nombre de problèmes résolus jusqu'ici, au regard des difficultés nombreuses et très sérieuses qui restent à résoudre, ne me donne vraiment pas le sentiment que le processus est bien engagé ! Tout au contraire, si les Nations-Unies ne se ressaisissent pas, et quand je parle des Nations-Unies je parle surtout de la France, de la Grande-Bretagne, des Etats-Unis d'Amérique, contraignant les autorités marocaines à honorer leurs engagements antérieurs, ce qui signifie

Je ne crois pas que le règlement de ce conflit soit pour un avenir proche

accepter que le référendum d'autodétermination, qui est avant tout la possibilité pour les seuls sahraouis de choisir librement leur avenir, soit organisé sans contraintes militaires ou administratives. Je ne crois pas que le règlement de ce conflit soit pour un avenir proche.

● **L'an dernier à Madrid, le Président Abdelaziz avait proposé la tenue d'une conférence internationale. Avez-vous avancé sur cette question ?**

La proposition est plus que jamais d'actualité, et je crois que sa tenue permettra assurément de débloquent la situation et aidera à trouver les véritables solutions aux véritables problèmes, qui aujourd'hui interdisent tout progrès sur la voie d'une solution durable du conflit. Les conflits cambodgiens et namibiens ont, si je me souviens bien, trouvé leur juste solution dans le cadre de conférences similaires. Donc pourquoi ne pas rééditer ce type d'expérience, qui s'est avéré heureux, au Sahara Occidental aussi ?

Document exclusif pour SAHARA INFO

Échanges de questions réponses entre M. Bachir Mustapha SAYED et M. Erik JENSEN

REPUBLIQUE ARABE SAHRAOUIE DEMOCRATIQUE
PRESIDENCE

Bir Lahlou, le 7 septembre 1994

S.E. Monsieur Erik JENSEN,
Représentant Spécial-adjoint,
Président de la Commission d'Identification de la MINURSO
NEW-YORK

Monsieur le Président,

Au terme d'efforts considérables, grâce à votre persévérance et aux concessions du Front Polisario, l'opération d'identification a pu enfin démarrer ce 28 août 1994, après une longue attente et malgré beaucoup d'embûches et de retards, comme il a été souligné dans votre allocution à El-Aioum occupée et celle prononcée, en votre nom, par M. Frank Rudy à la Willaya d'El-Aioum aux campements sahraouis.

Le travail accompli des quatre jours (28 au 31 août 1994) nous a permis à tous d'observer et de réfléchir sur les aspects positifs mais aussi sur les failles et obstacles enregistrés dans la perspective de les surmonter.

C'est le début donc d'un processus hautement crucial et sensible. Nous attachons, et j'en suis sûr les Nations-Unies et l'OUA aussi, une importance particulière au succès de cette opération, dont la crédibilité est celle même du référendum d'autodétermination.

Dans ce contexte, le Front Polisario, tout en vous réaffirmant sa coopération politique, vous fait part, en annexe, de ses observations officielles et demandes fondées sur l'enseignement tiré de cette première phase du processus d'identification. Nul besoin de dire que notre coopération et l'ensemble des observations, dégagées par nos observateurs officiels, sont inspirées du souci de voir un travail propre accompli et de ce fait, voir l'ensemble du processus couronné par un résultat transparent et incontestable. C'est dire crédible.

Aussi, je voudrais saisir cette occasion pour vous réitérer l'attachement profond du Front Polisario de voir les autres aspects relevant du plan relatifs aux étapes transitoire et post-référendaire traités et résolus, afin de dégager le terrain de toute embûche ou ambiguïté, réelle ou fabriquée, susceptible d'entraver l'organisation d'un référendum transparent et juste ainsi que le respect de ses résultats.

Hautes considérations.

Bachir Mustapha Sayed
Coordinateur Sahraoui avec la MINURSO

MINURSO
Laayoune, le 14 septembre 1994

Excellence,

La présente est en réponse à votre lettre du 6 septembre 1994. Mon absence de Laayoune explique le retard mis à vous répondre.

Je voudrais vous dire combien j'apprécie l'attitude constructive dont vous faites preuve aussi bien dans votre lettre que dans l'annexe qui lui est jointe. Je vous demande de bien vouloir trouver, ci-joint, les réponses de la Commission d'Identification aux observations formulées par le Front Polisario. Elles ont été rédigées dans un souci d'aller de l'avant dans le processus d'identification.

Veillez croire, Excellence, à l'expression de ma haute considération.

Erik Jensen
Représentant spécial adjoint
du Secrétaire général pour la mission onusienne

Son Excellence
Monsieur Bachir Mustapha Sayed

Document exclusif pour SAHARA INFO

1. LE LIEN ENTRE LE FORMULAIRE-DEMANDE ET LE PLAN DE REGLEMENT

● **Question du POLISARIO** : Afin de maintenir certaine rationalité et cohérence avec le Plan de Règlement, tout formulaire-demande de participation au référendum doit répondre à deux catégories de sollicitants : d'un côté, les Sahraouis recensés en 1974 et, de l'autre, ceux qui affirment être des sahraouis mais qui ont été omis du recensement. C'est l'esprit et la lettre du Plan. De ce point de vue, toute demande doit refléter l'une ou l'autre catégorie, ce qui permettra une meilleure classification et un traitement rationnel des preuves que l'intéressé doit présenter.

Et si l'on doit se référer aux critères d'identification, polémiques ou non inclus dans le "compromis" du Secrétaire général, force est de conclure aussi que toute demande-formulaire doit indiquer de manière claire le critère sur lequel l'intéressé prétend avoir le droit de participer au référendum.

Préserver cette logique est essentielle. Dans le cas contraire, la confusion se substituera à la clarté et, par conséquent, l'utilité des formulaires pour les demandes distribuées par la MINURSO devient discutable.

Les Observateurs du Front Polisario se sont aperçus que les formulaires-demandes soumis à la Commission d'Identification à El-Aioun occupée ne reflétaient pas, de manière claire, le critère allégué par l'intéressé.

Cette confusion doit être résolue, par exemple, de la manière suivante :

a) les formulaires-demandes doivent indiquer clairement le critère d'identification allégué par l'intéressé

b) si l'intéressé allègue le fait d'être inclus au recensement de 1974, il doit nécessairement en apporter la preuve, c'est-à-dire se référer à la classification numérotée correspondante du recensement (clavé censal)

c) si l'intéressé allègue un autre critère d'identification, il doit en apporter la preuve écrite (document espagnol) ou, en tout état de cause, le citer pour que la Commission d'Identification puisse s'assurer de l'existence de ce document aux archives de l'administration espagnole

d) le témoignage du Chikh en tant que preuve orale est recevable seulement en cas exceptionnel, "dans le cas où l'intéressé n'est pas en possession des documents (espagnols) ou dispose de documents espagnols incomplets ou insuffisants" (Par. 16, s/26185).

Il est clair que les autorités marocaines se sont appropriées des documents délivrés aux citoyens sahraouis par l'ancienne puissance administrante. Certains ont été même volés et présentés à la Commission d'Identification par des citoyens marocains. Mais la non possession de ces documents ne doit pas être raison pour la Commission d'Identification d'oublier son existence aux archives espagnoles.

L'enjeu est crucial. Il s'agit d'établir de manière incontestable l'admissibilité d'une personne comme ayant droit à participer au référendum et l'on ne peut pas laisser tout le poids de la preuve ou témoignage oral sur le Chikh.

● **Réponse de la MINURSO** : Comme vous le savez, le formulaire a été finalisé après discussion avec les deux

parties. Suivant les réponses données aux questions du formulaire la Commission est en mesure de déterminer le (ou les) critère(s) applicable(s) sans qu'il ne soit nécessaire que le requérant fasse mention explicite du (ou des) critère(s). En effet, souvent le requérant n'est pas en mesure de déterminer le critère qui lui est applicable. Par ailleurs, le numéro du recensement est demandé dans chaque cas ou le requérant déclare être porté sur la liste révisée du recensement de 1974.

La Commission a déjà reçu des autorités espagnoles des copies de documents d'identification qui l'aideront à déterminer la validité de la déclaration d'un requérant. Ces documents ont déjà été analysés, classés et, dans la mesure du possible, sont mis à la disposition des membres de la Commission au cours de l'entretien avec le requérant. Les personnes chargées de passer en revue les cas difficiles et de statuer sur les recours prendront en compte ces documents aussi bien que d'autres documents ou données.

2. LE DOCUMENT ETABLISANT LE DROIT DE VOTE

● **Question du POLISARIO** : Les personnes dont le droit à voter a pu être établi ont reçu un papier avec une numérotation. Le Front Polisario croit que ce papier peut être perdu, détruit ou même volé. Quelles sont les garanties établies pour surmonter les risques de ce genre ? Le Front Polisario attire toute l'attention de la Commission d'Identification sur ce problème et voudrait voir des garanties solides pour sa résolution.

● **Réponse de la MINURSO** : A l'issue de chaque audition, un reçu est normalement délivré au requérant. La délivrance de ce reçu ne signifie pas que le porteur sera nécessairement en droit de se voir délivrer une carte d'électeur. Le reçu atteste que le requérant a été dûment entendu par la Commission et qu'il sera notifié en temps voulu de la décision concernant sa demande. Le requérant devra faire son possible pour conserver le reçu et le présenter à la Commission au moment où cette dernière le convoquera soit pour lui remettre une carte d'électeur, soit pour l'entendre à nouveau ou pour une autre quelconque raison. Toutefois, si le reçu venait à être volé ou perdu, la Commission est en mesure de repérer le requérant sur la base de son dossier où sont conservés son formulaire, sa photo ainsi que ses empreintes digitales. La notice d'information lue et remise aux requérants au moment de l'identification donne des explications sur l'usage qu'il sera fait du reçu.

3. LES DOCUMENTS DE PREUVE

● **Question du POLISARIO** : Les observateurs officiels du Front Polisario ont noté que toutes les personnes qui ont été reçues (entendues) par la Commission à El-Aioun occupée apportaient des documents émis par les autorités marocaines.

Le Front Polisario veut rappeler à la Commission d'Identification que cette procédure est inacceptable. Les documents recevables (Par. 15 et 16, S/26185) sont exclusivement ceux émis par l'ancienne puissance administrante. Si l'intéressé n'est pas en possession directe et actuelle de ces documents, il doit en faire référence, pour que, le

Document exclusif pour SAHARA INFO

cas échéant, la Commission puisse recourir aux archives espagnoles. Les cas exceptionnels ne doivent pas devenir un prétexte pour introduire les documents d'une partie au conflit comme moyen de preuves pour établir le droit de vote au référendum.

● **Réponse de la MINURSO** : *Je voudrais vous assurer que la Commission se conforme aux termes des paragraphes 15 et 16 du document s/26185. La Commission conserve dans le dossier du requérant une copie de tous les documents qui lui sont soumis quelle que soit leur origine. Bien que certains de ces documents ne permettront pas à la Commission de se prononcer sur la question de l'éligibilité à voter, ils peuvent servir à déterminer un lieu de résidence, à s'assurer de l'orthographe d'un nom tout comme ils peuvent être des documents émanant de votre part tout comme ceux émanant d'autres autorités.*

4. LE QUESTIONNAIRE QUI DOIT ÊTRE ELABORE POUR ETABLIR DE MANIERE CLAIRE L'ADMISSIBILITE A VOTER

● **Question du POLISARIO** : Etant donné que la Commission d'Identification doit examiner de manière approfondie tous les faits et preuves écrites valables que l'intéressé doit apporter et que "la charge de la preuve incombe à l'intéressé", les questions à poser à l'intéressé doivent être suffisantes et consistantes avec l'objectif d'une identification crédible de la personne.

Ce questionnaire doit être exhaustif et permettre l'initiative au Chikh mais aussi aux observateurs des parties. Plus les questions sont multiples et approfondies, plus les membres de la Commission auront une base plus solide pour accepter ou récuser la demande de l'intéressé.

● **Réponse de la MINURSO** : *La Commission souscrit entièrement à votre observation concernant le fait qu'il est nécessaire de procéder à un interrogatoire suffisamment détaillé du requérant afin d'être en mesure de se prononcer de façon crédible sur la question de son éligibilité. Il est certain que l'interrogatoire ira plus ou moins dans les détails en fonction du degré de complexité de chaque cas, des preuves écrites disponibles et du témoignage des chioukhs. Le rôle des observateurs des parties est justement d'observer en général la conduite des audiences. Il n'est pas demandé aux observateurs des parties de jouer un rôle direct quand les requérants ou les chioukhs sont interrogés. Il est prévu une procédure conformément à laquelle les observateurs des parties peuvent, dans un délai de 24 heures, soumettre par écrit leurs commentaires concernant les auditions. Il s'agit de leur permettre ainsi de faire des remarques sur la conduite de l'interrogatoire et sur toutes autres questions qu'ils voudraient porter à l'attention de la Commission. Nous souhaiterions recevoir de telles observations qui nous permettront de mieux évaluer les témoignages et les preuves présentées ou encore d'améliorer notre procédure.*

5. INFORMATION RECUE PAR LA POPULATION LORS DES TRAVAUX DE LA COMMISSION D'IDENTIFICATION

● **Question du POLISARIO** : Les observateurs du Front Polisario à El-Aioun occupée ont pu constater qu'un nombre substantiel de sahraouis résidents, dont les noms figurent au recensement de 1974 n'ont pas pu se présenter devant la Commission d'Identification parce qu'ils n'étaient pas dûment informés ou avertis.

Cette lacune est très préoccupante et appelle à une solution satisfaisante sinon des dizaines de sahraouis ayant droit au vote courent le risque d'être écartés d'un référendum organisé par les Nations-Unies pour décider de leur destin.

Le Front Polisario demande à la Commission d'Identification de prendre toutes les mesures pour s'assurer que la population du territoire a été dûment informée du processus, des horaires, lieux et toute autre information nécessaire au travail de la Commission d'Identification. La voie la plus appropriée est le recours aux mass-médias disponibles dans le territoire. Les deux parties doivent les mettre à la disposition des Nations-Unies pour l'accomplissement de cette tâche.

● **Réponse de la MINURSO** : *Le taux de participation aux premières sessions d'auditions laisse supposer que la grande majorité des personnes convoquées étaient au courant du début de l'opération d'identification puisqu'elles se sont présentées aux dates et aux lieux indiqués. Nous continuerons à prendre toutes les mesures possibles afin que l'information circule et que les personnes souhaitant déposer une demande puissent le faire.*

6. LES DIFFICULTES DE TRADUCTION PAR L'ONU DU DIALECTE SAHRAOUI

● **Question du POLISARIO** : Les Observateurs du Front Polisario ont d'autre part constaté que les questions posées par les Chioukhs à l'intéressé et par certains membres de la Commission ainsi que les réponses de celui-ci ont été faites en dialecte sahraoui ("Hassaniya"). Ce dialecte, malgré sa proximité de l'arabe classique, pose de sérieux problèmes pour les traducteurs arabes de l'ONU.

Cet handicap, vu son impact sur l'identification de l'intéressé, pourrait être surmonté en faisant appel à la coopération de la Mauritanie ou du Sénégal, pays où le dialecte sahraoui est largement parlé.

● **Réponse de la MINURSO** : *La Commission est consciente des difficultés de traduction qui peuvent se poser à cause notamment des différences entre l'Arabe classique et le Hassania. Jusque-là ces difficultés n'ont pas été insurmontables grâce à la coopération des chioukhs. Nous nous attendons à ce que nos collègues arabophones améliorent leur connaissance du Hassania assez rapidement au fur et à mesure de la tenue des auditions.*

7. LES TERMES DE RECIPROCITE ET DES IMMUNITES ET DES PRIVILEGES DES OBSERVATEURS DES PARTIES

● **Question du POLISARIO** : Les Nations-Unies ont permis à la partie marocaine de joindre à sa délégation

Document exclusif pour SAHARA INFO

dépêchée aux campements de réfugiés sahraouis un quatrième élément en qualité d'"accompagnateur". Cependant, les Nations-Unies ont refusé au Front Polisario cette possibilité.

Des informations concordantes indiquent que cet "accompagnateur" marocain a, durant son séjour, mené une véritable investigation dans les locaux de la MINURSO et a pu prendre connaissance de dossiers confidentiels.

Le Front Polisario dénonce cette "activité suspecte" et rappelle qu'en tout état de cause les immunités et privilèges ont été accordés exclusivement aux Observateurs des deux parties, à ceux de l'OUA et aux Chioukhs dûment habilités.

Dorénavant, la présence de toute autre catégorie de personne n'est pas justifiée et de ce fait ne sera pas acceptée par le Front Polisario.

● **Réponse de la MINURSO :** "L'accompagnateur" marocain n'était présent que pour assurer aux observateurs marocains les moyens de communication étant donné que ces derniers n'avaient pas un accès direct à ces moyens là où ils logeaient. La Commission voudrait cependant préciser que cette personne n'a eu accès à aucun document confidentiel, ni aux dossiers des requérants ni aux données informatisées durant son séjour sur la base de Tindouf. Toutes ces informations sont tenues sous clé dans des locaux auxquels ils n'avaient pas accès.

8 - LES OBSERVATEURS DE L'OUA

● **Question du POLISARIO :** Les observateurs du Front Polisario ont constaté un fait aussi surprenant qu'inacceptable. En effet, les observateurs de l'OUA étaient déguisés comme "UN OBSERVERS".

L'OUA, conformément aux dispositions du Plan de Règlement et au récent échange de notes au plus haut niveau entre l'ONU et l'OUA, doit être présente de manière claire et non cachée pour l'accomplissement des responsabilités et tâches qui lui incombent dans l'application du Plan, dont une phase cruciale est celle de l'identification.

La MINURSO, en se soumettant au diktat du gouvernement du Maroc pour humilier toute une Organisation continentale, ne fait que mettre de sérieux doutes sur son autorité et sa capacité de conduire l'application de l'ensemble du processus référendaire de manière crédible et transparente.

Le Front Polisario espère que cet incident, injustifié et injustifiable, soit surmonté dans la prochaine étape du processus.

● **Réponse de la MINURSO :** Les personnes auxquelles vous faites référence n'auraient pas dû être désignées sous l'appellation de "UN observers". Nous discuterons avec eux d'une appellation appropriée.

9 - LA PRESSE INTERNATIONALE

● **Question du POLISARIO :** Le territoire sahraoui occupé par le Maroc est toujours un territoire interdit à la presse internationale, surtout dès l'arrivée des Nations-Unies. Le Front Polisario réitère, encore une fois, sa demande

formulée à plusieurs moments à la MINURSO pour que les Nations-Unies prennent toutes les mesures nécessaires pour permettre aux journalistes qui le souhaitent de séjourner dans le territoire du Sahara Occidental.

Les parties et les Nations-Unies ne doivent craindre la transparence et l'accompagnement de l'opinion publique internationale, à moins que l'on veuille donner l'impression de vouloir tout faire dans le secret et l'opacité, paramètres qui sont tout à fait en contradiction avec un référendum crédible, propre et incontestable.

● **Réponse de la MINURSO :** Les autorités marocaines m'ont assuré qu'il n'y avait pas d'objection à ce que des correspondants de la presse internationale dûment accrédités couvrent les auditions.

10. CERTIFICATS MEDICAUX POUR LES CHIOUKHS

● **Question du POLISARIO :** Le front POLISARIO devant la possibilité de l'absence des Chioukhs habilités pour le témoignage oral pour raisons de "santé" veut solliciter de la mission médicale onusienne de certifier si cette maladie est réelle ou "induite" par une partie afin de modifier les listes des Chioukhs.

● **Réponse de la MINURSO :** Il sera demandé à tout cheikh considéré par l'une des parties comme inapte pour des raisons de santé à témoigner lors des auditions, de le confirmer par écrit à la Commission. Les Nations-Unies fourniront l'expertise médicale chaque fois que cela sera nécessaire.

L'ensemble des observations et demandes faites ci-dessus sur la base des constatations faites par les observateurs du Front Polisario concernent dans une large mesure les zones occupées par le Maroc.

Le Front Polisario est tout à fait ouvert aux suggestions que l'autre partie puisse faire dans l'objectif de la réalisation d'une identification transparente et consistante du corps électoral du référendum.

CRITERES D'INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES SELON LA PROPOSITION DE COMPROMIS DE L'ONU

	A	B	C
Electeurs potentiels	recensés en 1974 + famille proche	non recensés en 1974 mais résidents au Sahara occidental en 1974 + famille proche	non recensés en 1974 et non résidents au Sahara occidental en 1974
Conditions	figurer sur le recensement de 1974 ou lien familial avec le /la recensé(e)	appartenir à un groupe familial implanté dans le territoire	appartenir à un groupe familial implanté dans le territoire
		résider en 1974 au Sahara occidental ou lien familial avec le résident	1- père né au S O 2- séjour au S O pendant 6 ans continus ou 12 ans discontinus avant 1974

Congress of the United States
House of Representatives
Committee on Appropriations
Washington, DC 20515-6015

Examen des opérations et des mesures de maintien de la paix
des Nations unies

5 janvier 1995, 74 h.

Subcommittee on the Departments of Commerce, Justice, and State, the
Judiciary, and Related Agencies

Liste des témoins

Dick Thornburgh, Kirkpatrick & Lockhart, ancien sous-secrétaire général
pour l'administration et l'organisation des Nations unies.
Ambassadeur Jane J. Kirkpatrick, ancien professeur American Enterprise
Institute, ancienne représentante des USA aux Nations unies.
John R. Bolton, président, National Policy Forum, ancien secrétaire adjoint
aux Affaires étrangères chargé des organisations internationales.
Ambassadeur Frank Ruddy, ancien vice-président, référendum pour le Sahara
occidental, opération de maintien de la paix MINURSO.

Déclaration de Frank Ruddy

devant la

Subcommittee on the Departments of Commerce, Justice, and State, the
Judiciary, and Related Agencies

Je suis honoré d'être invité aujourd'hui devant une assemblée aussi distinguée. Je parlerai
brièvement de la Mission des Nations unies pour le Référendum au Sahara occidental, où
j'ai passé la plus grande partie de l'année écoulée¹.

D'autres bien mieux informés que moi ont écrit des livres sur l'histoire et l'évolution
politique du Sahara occidental. Je dirai seulement que le Sahara occidental est l'ancien
Sahara espagnol. La MINURSO a été mise en place en septembre 1991 1) pour surveiller le
cessez-le-feu qui a mis fin à la guerre entre le Maroc et le Front Populaire pour la
Libération de Saguia el Hamra et Rio de Oro, mieux connu sous le nom de POLISARIO,
après le retrait de l'Espagne, et 2) pour mener à bien un référendum sur l'avenir de cette
région.

¹ M. F. Ruddy a fonctionné comme vice-président de la Commission d'identification de la MINURSO
(ndt.).

Le référendum, prévu à l'origine en 1992, doit décider si le Sahara occidental deviendra un état indépendant ou fera partie du Maroc. La dernière date prévue pour le référendum était fixée au 14 février 1995 et même Sa Majesté le roi Hassan II du Maroc déclarait en novembre dernier qu'il était certain à 100% que le référendum aurait lieu à ce moment-là. Depuis lors le référendum a été repoussé à novembre 1995. Au moment où je parle les travaux référendaires piétinent à nouveau au prix de 100'000 \$ par jour, selon les estimations de la MINURSO elle-même.

COMMENT METTRE EN ROUTE LE RÉFÉRENDUM:

L'enregistrement des candidats électeurs potentiels est le premier pas de tout référendum: il faut donc faire venir les gens dans les bureaux de l'ONU afin d'établir leur éligibilité à voter.

COMMENT NE PAS METTRE EN ROUTE LE RÉFÉRENDUM:

En 1993 la MINURSO a décidé de ne pas enregistrer elle-même les candidatures mais de déléguer cette opération cruciale aux parties: les Marocains ont enregistré leur population dans leurs propres centres au Sahara occidental et le POLSARIO a fait de même dans le sud algérien. La MINURSO s'est contentée d'accepter les données que les parties ont choisies de fournir. Ce fut une décision peu judicieuse.

QU'EST-CE QUI A MAL TOURNÉ ?:

Nos membres arabophones de la Commission d'identification m'ont rapporté que des Sahraouis qui se présentaient pour ce qui s'appelle l'identification se sont plaints à eux (en hassaniya, le dialecte arabe local) que des membres de leurs familles et des amis avaient rempli des formulaires de candidature dans les centres marocains mais qu'ils ne figuraient pas sur les listes des personnes à identifier et étaient donc exclus du vote. D'autres se plaignaient que des proches et des amis figuraient sur la liste pour être identifiés mais les Marocains leur refusaient l'accès au moyen de transport.

(Un mot d'explication. Seuls les indigènes choisis par les Marocains sont autorisés à entrer dans le centre d'identification de la MINURSO ou dans un quelconque bureau de l'ONU. La police renvoie tous les autres. Des personnes qui viennent pour être identifiées à une date précise ne peuvent pas simplement entrer. Elles sont rassemblées par les Marocains à un endroit central et amenées par véhicule au centre d'identification de la MINURSO).

De cette façon les Marocains contrôlent ceux qui seront identifiés. Ce n'est certainement pas la façon prévue et ce n'est pas le genre de processus que les Nations unies sont supposées mettre en place. Toutes ces informations ont été transmises par voie officielle à la MINURSO. Ces faits n'ont jamais été abordés avec les Marocains, à ma connaissance, et le quartier général de l'ONU à New York ne fut certainement jamais informé.

C'est pour la même raison que notre projet de faire remplir les formulaires de candidature des Sahraouis dans nos centres a échoué. Personne n'était autorisé à nous approcher sans l'accord du gouvernement marocain.

Une autre observation: quelques Sahraouis qui ont dénoncé ces pratiques marocaines ont demandé à ce que le personnel de l'ONU les surveille après qu'ils aient quitté le bureau, au cas où ils venaient à disparaître. Plusieurs ont déclaré craindre pour leur vie si les Marocains les voyaient parler à des membres de l'ONU. D'autres ont demandé qu'on évite de les reconnaître en dehors du centre onusien. Le terme "terrorisé" semble trop fort,

mais ils étaient éffrayés. Leurs déclarations me faisaient penser à l'Afrique du Sud au début des années 70 quand des noirs vous parlaient librement dans la sécurité de l'ambassade américaine et prétendaient ne plus vous connaître dès qu'ils avaient quitté les lieux.

J'aimerais préciser que quand j'utilise le mot "Marocains" je me réfère au personnel du Ministère de l'intérieur qui tirait les ficelles au Sahara occidental. C'est difficile à croire et personnellement je ne le crois pas, qu'un homme d'état comme le roi Hassan II, ait connaissance, voire même autorise, un comportement de type mafieux de la part de ses représentants.

COMMENT DEVRAIT SE DÉROULER L'IDENTIFICATION:

Après l'enregistrement, il faut examiner si le candidat est habilité à voter. Pour ce faire une partie de la MINURSO appelée Commission d'identification enquête et statue comme un tribunal. C'est ce processus qui est continuellement et actuellement freiné dans la MINURSO.

Il y a 233'000 candidats à voter, et tous doivent comparaître devant la Commission d'identification en un certain lieu pour être identifiés. Si vous ajoutez 10%, une estimation raisonnable au dire de tout le monde pour tenir compte d'autres votants potentiels vivant dans des endroits éloignés d'Algérie, de Mauritanie ou aux Canaries, en Espagne ou en France, le nombre total dépasse 250'000. Il faut 7 minutes dans les cas les plus simples pour identifier quelqu'un, et, comme on l'a vu en décembre 1994, les centres d'identification de la MINURSO peuvent identifier en moyenne environ 400 personnes par jour. Ce n'est qu'une petite partie des 250'000. Le processus, bien qu'aucune faute ne puisse être imputée au personnel de la Commission d'identification qui travaille très dur, se déroule à une vitesse d'escargot. Même avec le scénario le plus optimiste, dont les problèmes ne seraient que techniques et logistiques, et même si les équipes d'identification sont multipliées par dix, le poids du nombre rend virtuellement impossible de terminer le processus pour novembre 1995.

Ajoutez à cela un effort conscient d'obstruction, comme c'est le cas en ce moment même et la date de novembre 1995 devient utopique.

LES TACTIQUES D'OBSTRUCTION:

Des experts de la politique marocaine m'ont dit que ce pays ne veut pas du référendum parce que les risques sont plus importants que les gains possibles et que le statu quo n'est pas si mauvais; d'autre part que le Maroc ne peut pas se permettre le rôle du méchant et qu'il trouvera les moyens de ralentir le processus jusqu'à ce que tout le monde soit dégoûté. N'étant moi-même pas expert je leur laisse la responsabilité de leur analyse. J'aimerais seulement mentionner qu'en décembre de l'année passée le Maroc a interrompu le processus d'identification pendant plus d'une semaine, au coût encore une fois de 100'000 \$ la journée, à cause de l'utilisation d'un adjectif dans un formulaire proposé par la MINURSO. Il en résulta un échange de lettres formelles et une bonne dose de gamineries. Si le Maroc avait intérêt à clarifier le problème, il me semble qu'on aurait pu régler l'affaire en deux minutes avec un coup de téléphone ou une rencontre avec le responsable francophone, un ancien ambassadeur togolais, qui avait rédigé le projet.

Durant ce même mois l'officier de liaison marocain avec la MINURSO se vantait

publiquement dans un bar, devant des membres de la MINURSO, qu'il pouvait à lui tout seul décider si l'identification continuait le lendemain (comme c'était prévu), et pour le prouver il prit le téléphone (il était alors environ minuit), et, devant tout le monde, annula les séances de la commission prévues pour la semaine suivante.

Ce ne sont pas là des interventions de personnes désirant sérieusement l'avancement du référendum ou soucieuses d'économiser l'argent des Nations unies. Ces actions démagogiques auraient dû être rapportées à l'ONU à New York, mais elles ne l'ont jamais été.

Le processus d'identification devait commencer le 16 juin 1994, mais son début a été reporté de deux mois et demi, ce qui a coûté des millions de dollars, pendant que l'ONU, le POLISARIO et le Maroc négociaient sur la question de savoir comment appeler les observateurs de l'OJA qui devaient venir surveiller l'identification. Les Marocains ont quitté l'OJA il y a des années quand elle reconnut la République Arabe Sahraouie Démocratique fondée par le POLISARIO et maintenant le Maroc déclarait qu'il ne voulait pas de représentants de l'OJA au Sahara occidental. Le POLISARIO insistait en disant que les représentants de l'OJA étaient parties prenantes au processus référendaire et devaient être présents. A la fin un compromis quant à leur dénomination fut obtenu et on leur permit d'entrer. L'ironie c'est que tout ceci aurait pu être discuté en 1993, qu'il n'y avait aucune raison de ressortir l'affaire en 1994 comme chacun le sait, sinon celle de ralentir pour ralentir.

FRAUDE

La Commission d'identification délivra à chaque personne un récépissé et quand les conclusions seront publiées, les personnes habilitées à voter échangeront ce reçu contre une carte d'électeur. Il est arrivé à Laayoune que des Sahraouis, ramenés des centres d'identification par les véhicules dont je parlais, ont été forcés de remettre leurs récépissés aux Marocains avant de quitter les camions. Ceci permet tout à fait à de faux électeurs d'échanger un récépissé contre une carte d'électeur. C'est un problème très sérieux, en effet, et il fut communiqué à la MINURSO par voie officielle. L'ONU à New York ne fut jamais informée.

Le processus d'identification a vraiment commencé le 28 août 1994, simultanément au Sahara occidental et au sud de l'Algérie. On peut dire avec certitude que, à partir de cette date, la MINURSO a cessé d'être une opération menée par l'ONU et qu'elle est devenue l'instrument de la domination marocaine sur le processus d'identification.

Il faut une autorisation gouvernementale pour acheter un espace dans les médias marocains et le Maroc a toujours empêché la MINURSO d'acheter un espace dans les journaux ou à la radio pour appeler les gens à s'enregistrer et à participer au processus d'identification. Ce sont des begattelles comparées à ce qui allait arriver après le 28 août. Harold MacMillan un jour a raconté comment les Borgia s'étaient emparés d'une ville du nord de l'Italie. En voyant les Marocains à l'oeuvre je pensais à cette description.

QUELQUES EXEMPLES:

Le 27 août, veille du début du processus à Laayoune, l'officier de liaison marocain avec la MINURSO s'adressa au chef de la Mission dans un restaurant devant des Marocains et le staff de la MINURSO et lui ordonna de retirer tous les drapeaux onusiens du bâtiment de l'ONU où l'identification devait se dérouler, sinon il stopperait l'identification.

Malheureusement le chef de la Mission accepta et même le drapeau de l'ONU fut enlevé dans la pièce où la cérémonie d'ouverture devait se tenir. Cet événement honteux était probablement trop embarrassant pour être rapporté au quartier général de l'ONU à New York. De toutes façons ce ne fut jamais le cas.

Pendant la première session d'identification à Laayoune des "journalistes" marocains photographiaient et filmaient en vidéo chaque minute de chaque jour et présentaient en photo chaque Sahraoui qui venait pour être identifié. Ces "journalistes" étaient des membres de la Sécurité d'état marocaine, comme l'ont remarqué les membres de notre service de presse et le chef de notre police civile (CVFPOL). Preuve en est qu'aucune seconde de ces heures de prises de vue n'apparut jamais à la télévision marocaine. Cette couverture médiatique abusive flagrante n'a jamais été signalée à l'ONU à New York.

Quelques semaines plus tard des écoutes téléphoniques furent découvertes sur les lignes locales et sur toutes les lignes internationales du quartier général de la MINURSO. Les écoutes aboutissaient à une ligne marocaine locale. Ces faits ont été étouffés. Il n'y eut aucune enquête, mais le principal suspect fut immédiatement transféré. Apparaissant déjà le courrier avait été régulièrement ouvert et les bureaux du personnel de la MINURSO régulièrement visités, mais ceci était nouveau. Big Brother, en plus de nous surveiller, maintenant nous écoutait et l'ONU à New York n'a jamais été informée.

Durant les semaines suivantes les Marocains nous dictèrent même notre travail et nos horaires de vol. Quand les observateurs marocains décidaient de se rendre au Sahara occidental, nous pouvions travailler. Ils insistaient aussi pour que les avions de l'ONU volent à vide et à grand frais, de leur base de Laayoune à travers le désert jusqu'aux camps du POLISARIO à Tindouf, afin de prouver qu'ils contrôlaient le processus. Ce gaspillage inexcusable d'heures de vol et de carburant n'a jamais été rapporté à New York. Une fois que les critiques de cette façon de faire devinrent multiples, c'est assez intéressant et exemplaire de la façon de travailler de l'ONU, la MINURSO poursuivit les vols en transportant quelques observateurs militaires, afin que personne ne puisse dire que les avions étaient vides.

A une autre occasion le Maroc annonça qu'un membre du staff de la MINURSO ne pouvait plus retourner au Sahara occidental en raison des propos incendiaires et provocateurs qu'il avait tenus lors de son travail d'identification en Algérie. Heureusement un enregistrement vidéo et audio de ces paroles existait, prouvant qu'elles étaient parfaitement innocentes. La note marocaine protestant contre ces propos, qui n'étaient ni préparés ni disponibles à l'avance, fut remise au représentant de la MINURSO avant même qu'ils n'aient été prononcés. C'était un cas clair d'intimidation, mais, sur pression marocaine, le chef de la Mission releva la personne concernée de ses fonctions. L'incident n'a pas été rapporté à l'ONU à New York. Un mois plus tard j'ai décidé que je devais le faire. Une fois l'action marocaine rendue publique la personne sanctionnée a été autorisée à retourner au Sahara occidental.

A Laayoune les Marocains continuent de traiter les installations de l'ONU comme les leurs propres, organisant des inspections par des pompiers chaque fois qu'ils le veulent et laissant les installations ouvertes pour permettre des arrivées tardives. Ce n'est pas une question d'ouvrir ou fermer, mais une question d'horaire (quand ouvrir, quand fermer). Un jour le responsable marocain de liaison avec la MINURSO arrivait au centre d'identification fut fâché de devoir attendre quelques instants qu'on ouvre la porte pour

le faire entrer, comme il dit, "chez moi"² . Et c'est ainsi qu'en raison de la faiblesse de la MINURSO, les Marocains ont été autorisés à croire qu'ils étaient chez eux dans les locaux de l'ONU à Laayoune.

L'ambassadrice Albright a eu l'amabilité de m'inviter à New York pour lui communiquer mon rapport sur la MINURSO et je l'ai fait. J'ai aussi été appelé à faire part de mes observations concernant toutes les irrégularités d'approvisionnement de la MINURSO à un membre de son équipe et je le ferai. Je n'ai pas du tout été surpris d'entendre l'ambassadrice Albright dire que les problèmes de la MINURSO ne sont pas d'ordre politique mais organisationnel et contrecarrent les lignes des partis. Dans ces temps difficiles il ne suffit pas que l'ONU essaie de faire de son mieux. Il n'y a pas assez d'argent pour cela. L'ONU doit, ainsi que l'a dit l'ambassadrice dans un article du Baltimore Sun l'été dernier, "montrer des résultats".

J'ai lu la transcription des réunions privées du Secrétaire général quand il était en Algérie et au Sahara occidental en novembre dernier et j'ai eu l'honneur de l'accompagner dans sa tournée de la MINURSO. Il a été discret. Il était très conscient du souci budgétaire manifesté par ce Congrès (ce qu'il appelait "une nouvelle attitude négative chez les Américains"³) et il a parlé d'amours difficiles. C'est trop exiger de la part de l'ONU que de perdre son temps avec des adversaires qui n'ont pas la volonté de résoudre leurs différends. Ironie du sort, au moment où il parlait, la situation au Sahara occidental s'était une fois de plus dégradée et n'a fait qu'empirer après son départ.

Bien des membres de la MINURSO que je respecte, des gens du Moyen Orient et du Maghreb ainsi que des connaisseurs du monde arabe, me disent que l'emprise marocaine sur la MINURSO est bien trop forte pour en être éliminée. La MINURSO, disent-ils, a perdu toute crédibilité. Je ne pense pas que ce soit le cas. Il est vrai que tous deux, aussi bien les Marocains au Sahara occidental que la MINURSO, ne sont plus sous contrôle (out-of-control) en ce moment. Je pense que si en haut lieu on montre à Rabat et au palais ce qui été manigancé par des voyous en leur nom, on obtiendra les changements nécessaires. Actuellement, pour citer Voltaire, c'est pire qu'un crime, c'est une faute et Sa Majesté le roi Hassan II ne fait pas beaucoup de fautes. Les Nations unies ne peuvent compter sur leur bureaucratie inefficace pour remédier aux problèmes d'organisation de la MINURSO, mais cette même "nouvelle attitude négative chez les Américains"⁴, dont Boutros-Ghali a parlé, peut faire des miracles en obligeant les Nations unies à porter un regard sévère sur la MINURSO et son organisation, qui ne rend des comptes à personne et opère avec une mentalité de colon. Une bonne équipe de gestionnaires pourrait nettoyer la place et rétablir la crédibilité de la MINURSO aux yeux du Conseil de Sécurité et de la communauté internationale.

Merci beaucoup.

28 - 01 - 1995

Traduction ARSO

Communiqué de la délégation

Après leur visite dans les campements de réfugiés sahraouis, les 105 participants d'une délégation de citoyens français parmi lesquels des élus municipaux et départementaux, des responsables d'associations ou comités de jumelage, portent témoignage sur les conditions de vie particulièrement pénibles de ces femmes et de ces hommes.

Installés au sud de Tindouf, sur un territoire mis à leur disposition par l'Algérie, ils doivent supporter, avec l'exil, des conditions climatiques très difficiles et le manque d'eau.

L'alimentation insuffisante et surtout mal équilibrée, dépendant en grande partie du Programme Alimentaire Mondial, de la Communauté Européenne et des Organisations Non Gouvernementales, crée des carences graves qui atteignent les enfants.

Et pourtant, le peuple sahraoui est un peuple debout, digne, qui s'est organisé en campements correspondant aux cités du Sahara Occidental, avec leur administration démocratique en willayas et daïras, et les équipements sanitaires, scolaires, sociaux, culturels de base, nécessaires à la vie.

Des hôpitaux, des écoles, collèges et lycées d'enseignement général et professionnel ont été construits en pisé, pour maintenir au mieux la santé et assurer l'enseignement à tous et la formation des cadres pour l'avenir.

Certains de ces établissements viennent d'être détruits par les crues d'orages des oueds, ainsi qu'une willaya entière de dizaines de milliers d'habitants, El Aioun, où règne la désolation.

Et pourtant le silence entoure l'existence de ce peuple courageux qui lutte depuis 20 ans pour son droit à l'autodétermination reconnu par les institutions internationales : ONU, OUA, Cour Internationale de la Haye, mais contesté par le Maroc qui a envahi le territoire du Sahara Occidental.

En 1991, l'ONU a établi un plan de paix qui supposait le cessez-le-feu et l'organisation d'un référendum d'autodétermination sous le contrôle d'une mission des Nations-Unies (MINURSO).

Il faut maintenant que les opérations en cours, de mise au point des listes électorales se déroulent rapidement dans la transparence et la rigueur.

Les moyens de la MINURSO doivent être renforcés.

Les 105 signataires alertent l'opinion française, les pouvoirs publics et leurs représentants à l'ONU sur l'urgence de l'organisation du référendum d'autodétermination libre et démocratique, qui doit permettre au peuple sahraoui de décider de son sort et de vivre enfin dans des conditions normales.



Photo Maurice MULLER

DOSSIER

“DÉLÉGATION

DES 105”

à la rencontre des hommes et des femmes du SAHARA OCCIDENTAL

Tindouf, le 3 novembre 1994

Album de voyage ...



ALGER :

Formalités papier limitées. Un gros problème, le transbordement de nos 4 tonnes de bagages d'un tapis roulant à l'autre. Nous avons dépassé le tonnage autorisé. Certains colis et valises nous rejoindront plus tard...



Arrivée vers 20 h à Rabouni. Nous sommes accueillis sous la tente par groupes de 6, hôtes d'une famille sahraouie. On nous offre le thé traditionnel, grâce à l'espagnol on peut communiquer.



Rabouni-Dakhla. 4 h en camion sur piste, le trajet est rude. Certains sont assis sur les planches. Le camion des "invalides" lui-même avec ses sièges en skai rouge ne fait guère de cadeaux aux vertèbres.

Photo MAURICE MULLER



Au retour de Dakhla, à environ 9 km : la fête en plein désert, autour de deux tentes bédouines. Nos hôtes nous offrent une dégustation de produits traditionnels et un spectacle authentique de danses et musique sahraouies.

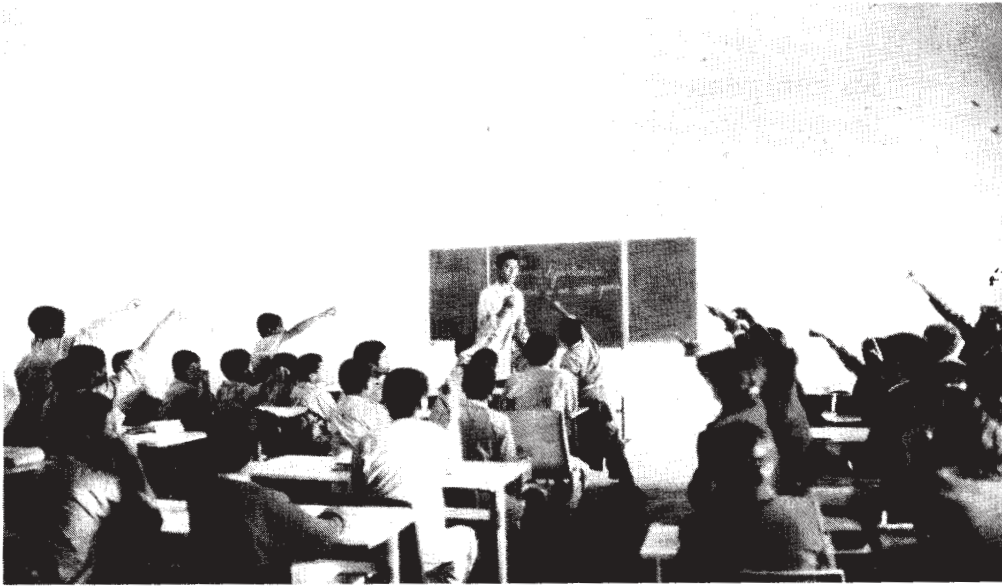


Photo Maurice MULLER



Jardin National.

L'ensemble de la délégation se rend à la willaya d'El Aiun, dévastée par l'inondation subite de la Toussaint. Le voyage est difficile : l'eau s'est partiellement retirée mais la piste est par endroits impraticable et les camions s'enlisent. A l'arrivée, nous mesurons l'étendue de la catastrophe : El Aiun est détruite, les tentes se sont écroulées, les cabanes de pisé ont littéralement "fondu", les puits sont pollués, le matériel inutilisable (couvertures, vêtements ...) ; des bêtes crevées, des odeurs pestidentielles laissent craindre l'épidémie. Le maire nous annoncera que le bilan s'est encore alourdi : 9 morts



Photo Maurice MULLER

Réception de la délégation par le Président Abdelaziz. Moment fort, simple et cordial. Nous profiterons de cette entrevue pour remettre le produit de notre première collecte pour les sinistrés



Photo Maurice MULLER

L'école du 9 juin dont le nom commémore la mort de El Ouali, créée en 1979, elle regroupe environ 1800 élèves de 6ème, tous internes. Les trente cinq classes sont mixtes. Les salles sont nues, le matériel réduit ; selon le directeur "un tableau et une craie".

Les élèves ont deux maîtres, un en arabe, l'autre en espagnol qui tourne sur plusieurs classes. Les conditions de l'internat sont très sommaires. A l'école sont adjoints un dispensaire et un centre pour enfants handicapés.

Comme dans la plupart des écoles sahraouies, les enseignants et les élèves font le maximum avec rien et assument ce dénuement avec une immense dignité.

DES 105”**Le ciel s'abat sur
les campements sahraouis
Une République à reconstruire**

Pour ce peuple qui se bat aujourd'hui pour recouvrer son territoire et son autodétermination, il s'agit d'une véritable catastrophe. A El Ayoun, 30 000 habitants, huit personnes ont été tuées. Certaines tentes ont été emportées, les "toubas" de pisé n'ont pas résisté aux averses, emportant dans les flots les réserves alimentaires.

*Ouest-France, 20/12/94
Loire-Atlantique*

**Un appel en faveur du
SAHARA OCCIDENTAL****Désolation dans les camps
de réfugiés**

Des inondations catastrophiques ont touché à deux reprises, en novembre, le sud-ouest algérien rendant plus précaire la situation de plusieurs dizaines de milliers de réfugiés sahraouis. Un appel urgent à la solidarité publique est lancé par l'Association nationale "des Amis de la République sahraouie".

Cité Le HAVRE, 11/94

**Solidarité internationale
On a besoin de vous**

Le Comité havrais de soutien au peuple sahraoui s'est joint le mois dernier à une délégation nationale qui a rendu visite dans le désert algérien aux populations réfugiées. L'arrivée a hélas coïncidé avec des pluies. Huit personnes sont mortes noyées dans la boue ... Plus que jamais, les Sahraouis ont besoin de l'aide matérielle de tous. Si vous désirez les aider, vous pouvez effectuer un versement au CCP 19 303 94 K Paris, "Amis de la RASD. Solidarité inondations Sahraouis".

Le Mans notre ville, 11/94

**Solidarité : appel en
faveur des Sahraouis.****Les inondations ravagent
les camps sahraouis
Un peuple en lutte dans la dérive**

Non contents de lutter depuis 1976 pour leur droit à l'autodétermination, les Sahraouis viennent d'être frappés par un désastre à la suite des pluies diluviennes qui se sont abattues en quelques jours sur leur région. La délégation française qui rentre de là-bas lance un appel pressant pour qu'on leur vienne en aide.

Ouest-France, 23/11/94

**Comité relais du Calvados
France-Libertés
Un SOS pour les Sahraouis**

Des inondations catastrophiques viennent de toucher les camps sahraouis dans le sud de l'Algérie. Le comité relais du Calvados France-Libertés appelle à l'aide et organise ce soir une réunion d'information.

*Le Havre Libre, 6/11/94
Gonfreville*

**Soirée de solidarité avec le
Peuple Sahraoui**

Une délégation forte de cent cinq personnes originaires de diverses régions de France s'est rendue au début du mois dans les campements de réfugiés sahraouis. Parmi eux treize havrais, auxquels se sont joints dix-sept membres du Comité de jumelage de notre ville qui est, reppelons-le, jumelée avec la ville de J'Refia, située au Sahara Occidental.

*Le Havre Libre 30/12/1994
Simone FOURDRINOV*

**Les exilés sahraouis plus
démunis que jamais**

Les Sahraouis, refoulés de leur territoire du Sahara Occidental par le Maroc, et vivant dans des campements de toile du désert algérien depuis 1975, viennent de vivre un ouragan et de catastrophiques inondations. Des pluies diluviennes et rarissimes au Sahara, des coulées de boue débordant du lit des oueds ont tout emporté sur leur passage.

Une première collecte à l'appel de la Plateforme Solidarité avrc le peuple Sahraoui : les premières réactions ont permis de rassembler à ce jour près de 55 000 F qui vont permettre de rééquiper les familles d'El Aioun en matériel de cuisine et réchauds à gaz. (Ils s'ajoutent aux 26 000 F déjà collectés par les "105").

Merci aux donateurs, individus ou collectivités locales qui ont très vite réagi à ces appels.

*Des subventions publiques qui vont parer au plus urgent, rééquipement, reconstruction :
- de la Communauté européenne 200 000 écus
- du Secrétariat d'état chargé des questions humanitaires 700 000F*

SOS**INONDATIONS**

L'INONDATION, UNE NOUVELLE EPREUVE POUR LE PEUPLE SAHRAOUI

Dans la sécheresse extrême et quasi-permanente, la recherche de l'eau fut toujours une nécessité vitale pour les peuples du désert, la pluie qui sauve ! Mais quand l'eau se déchaîne, elle devient une ennemie, et se change en malédiction du désert.

C'est ce qui est arrivé l'automne dernier aux réfugiés sahraouis dans la région de Tindouf, une des plus inhospitalières de la planète. Là où, pourtant, depuis deux décennies d'exil, nous avons vaillamment relevé le grand défi de notre histoire : lutter contre l'agression marocaine, mais aussi réaliser une immense expérience humaine, en formant les citoyens dans tous les domaines pour jeter les bases d'un Etat libre. Ainsi, la femme sahraouie, qui s'est investie dans l'action politique, économique et sociale, a entrepris la construction de dispensaires, de crèches et jardins d'enfants, d'écoles et d'administrations. Elle a bâti en dur des cuisines et des petites chambres pour lutter contre le froid glacial de l'hiver et la canicule de l'été.

Et puis voilà, soudain, une nouvelle calamité ! Le samedi 8 octobre 1994, le ciel se déchaîne et des pluies torrentielles détruisent le travail de quinze années : ravagés, les petites chambres, les maigres biens que les réfugiés ont pu rassembler ; l'Ecole du 27 février - celle des femmes - transformée en un lieu de désolation ; sans compter le plus douloureux peut-être, c'est-à-dire l'effet psychologique que cause le désastre ... La pluie qui trahit, elle qu'on a toujours connue bienfaitrice !

LA GRÊLE, "NAPALM FROID"

Tout a commencé ce samedi, vers 11 heures, avec des roulements de tonnerre, de violentes rafales de vent. On ferme les bureaux de l'Union des Femmes où je travaille ... Le ciel explose, la pluie qu'on a jamais imaginée tombe. Les femmes des ateliers sortent en courant, les enfants pleurent, chacune essaye de rejoindre



sa bâche ... pour la première fois, des grêlons frappent nos visages ...

"C'est peut-être le napalm dont maman m'a parlé, mais non il brûle, celui-là est froid" a dit le petit Maïchan.

A 16 h 00, l'alerte maximum, on demandé aux gens de quitter leurs habitations pour aller vers les collines, sauver leur vie car l'oued où est installée une grande majorité des habitations traverse le centre de l'école et se transforme soudain en torrent.

La peur règne et le choix est difficile : se sacrifier pour essayer de sauver quelque chose ou s'enfuir avec les petits ?

Ma voisine Zouinouha Mahmoud et sa fille Fatimetou cherchent la petite Ghlana (5 ans), qu'elles retrouvent après une demi-heure morte noyée. L'eau devient une force du mal.

L'oued détruit l'école primaire, la grande salle de congrès où était prévu le 3ème congrès des travailleurs sahraouis les 20-21 et 22 octobre 1994. Le dispensaire, le réfectoire, le siège de l'Union des Femmes, la crèche ... se lézardent en de grandes brèches béantes.

Les sinistrés restent sur les hauteurs, sans nourriture, sans abri, les enfants pleurent toute la nuit de faim et de froid. Khadja, Nasra, Ghaila, des femmes enceintes de 9 mois attendent avec inquiétude l'accouchement cette nuit.

Les étudiantes en formation venues des willayas sont atterrées en apprenant le désastre : chacune imaginant la situation de sa famille. Les mères, et je suis parmi elles, sont très préoccupées du sort de leurs enfants aux écoles du 9 juin et du 12 octobre.

Après trois jours, le soleil rayonne à nouveau sur des visages graves sans abris, sans provisions, sans vêtements, et pourtant avec une ferme volonté pour continuer à vivre dignement.

Alors que je venais de participer à la XXème Conférence Européenne de Coordination de Soutien au Peuple Sahraoui (Anvers 21, 22, 23 octobre 1994), j'apprenais que le drame s'était reproduit les 29 et 30 octobre. La willaya d'El Aioun a été totalement dévastée. Des femmes et des enfants ont perdu la vie ...

Pourquoi de tels malheurs ?

Bien sûr c'est la nature, c'est le choix de Dieu ! Mais n'est-ce pas aussi la responsabilité de la Communauté Internationale qui, jusqu'à maintenant, est restée passive devant un conflit anachronique qui déchire le grand Maghreb et des Nations-Unies incapables d'imposer un référendum démocratique au Sahara Occidental, pouvant mettre fin aux souffrances de tout un peuple.

Seule la solution radicale du conflit maroco-sahraoui, sur la base du respect du plan de paix de l'ONU, est à même d'éviter que se répètent de pareilles catastrophes.

Nous interpellons les peuples européens et leurs gouvernements afin qu'ils défendent les principes du droit. La démocratie, le peuple sahraoui la mérite pour déterminer librement son destin.

KHADIJA HAMDI
UNFS

“DÉLÉGATION

DES 105”

Dès le retour des projets

Notre importante délégation composée de 105 personnes a été reçue par la population et les différentes autorités des daïras et willayas.

La rencontre avec la représentante de la mission de l'ONU - MINURSO - a été un temps fort. Les échanges de qualité ont fait apparaître le manque de détermination et de moyens matériels dont dispose l'ONU pour mener à bien sa mission d'identification des sahraouis dans les territoires occupés. Le Maroc compliquant cette mission par la présence et la prise en compte, dans la procédure d'identification, de milliers de ses ressortissants.

Nous avons eu l'honneur d'être reçus par le Président de la République Sahraouie.. Il attend que nous renforçons notre coopération et que nous témoignions de la situation matérielle et politique.

Coopération sanitaire

Le protocole signé en 1992 est confirmé. Notre coopération, porte essentiellement sur la formation d'infirmières :

- formation de deux infirmières : prise en charge de la préparation au concours et, dans le cas d'un succès, formation durant trois années jusqu'au D.E.

- formation de spécialité pour une infirmière, en pédiatrie notamment, si les diplômes de base de la candidate sont reconnus par la France.

- formation de spécialité, sur place, d'une durée de deux à trois mois pour des personnels soignants sans diplômes reconnus.

FRANCAS

La fédération des Francas oeuvre depuis 1985, pour offrir aux enfants des séjours à l'étranger. "Cette coopération a donné naissance à des opérations intégralement prises en main par les Sahraouis" affirme Maryvonne Dupuis, représentante des Francas au Sahara, notre programme d'action est axé sur l'accueil d'enfants en France et la formation d'éducateurs. Nous avons en projet la mise en place d'un site expérimental pour la Petite Enfance.

REZÉ

PALAISEAU

Une dizaine de palaisiens reviennent d'un séjour dans les camps de réfugiés sahraouis. Ils racontent.

Nous avons vécu pendant une semaine avec les femmes, les hommes, les enfants sahraouis. Nous avons partagé leur vie, pris le thé avec eux, moment particulièrement chaleureux, véritable cérémonie au cours de laquelle se dégage un sentiment profond d'amitié, de fraternité.

Nous avons à leur côté, visité des écoles, des collèges, des dispensaires, des hôpitaux qu'ils ont eu la volonté de créer pour instruire, former et soigner les enfants, les jeunes, les adultes même sur une terre d'exil, leur principal objectif demeurant la construction de la future société sahraouie indépendante et installée sur leur territoire.

Nous avons admiré, en plein désert, des jardins cultivés avec opiniâtreté.

Nous avons retrouvé, avec une grande émotion, des enfants qui ont séjourné en 1992 et 1994 dans nos centres de vacances, sautant de joie en rencontrant leurs animateurs. Ensemble et à travers des jeux et des chants, ils se sont rappelés des moments vécus en France.

Nous avons constaté la place importante des femmes qui jouent un rôle prépondérant dans les camps.

Nous avons admiré toute la richesse, toute la ténacité, tout le courage, toute la volonté de ce peuple organisé démocratiquement, qui ne demande pas la charité mais qui n'aspire qu'à vivre libre, indépendant et dignement.

Mais nous avons réalisé combien cette vie dans le Sahara est difficile, précaire, inhospitalière : pénurie des moyens, manque d'eau, nourriture comptée, isolement.

Et pourtant le silence, l'indifférence entourent ce peuple qui lutte depuis 20 ans pour son droit à l'autodétermination reconnu par les institutions internationales : ONU, OUA, Cour Internationale de La Haye, mais contesté par le Maroc qui a envahi le territoire du Sahara Occidental.

Nous ne pouvons rester indifférents à tout cela. Alors nous avons créé une

**ASSOCIATION PALAISIENNE
DES AMIS DU PEUPLE
SAHRAOUI**

qui s'est donné pour mission :

- de développer avec le Peuple Sahraoui des liens d'amitié, de solidarité, et permettre un enrichissement mutuel sur le plan culturel ;

- d'apporter à Boujdour, village faisant partie d'un des campements sahraouis, une aide matérielle, culturelle, sociale, et favoriser l'accueil d'enfants sahraouis en France lors des périodes de vacances, complétant ainsi la 1ère action d'importance de la municipalité de Palaiseau, qui a accueilli ces enfants dans les centres de vacances en 1992 et 1994 ;

- de défendre l'application du droit du Peuple Sahraoui à l'autodétermination dont le principe est admis depuis plus de 20 ans.

UNE BIBLIOTHEQUE DANS DES CAMPS DE REFUGIES SAHRAOUI ?

Début octobre, l'A.B.F. est sollicitée par l'Association des Amis de la RASD pour la création d'une bibliothèque dans les camps de réfugiés sahraouis dans le sud-ouest algérien.

Le groupe régional Provence-Alpes-Côte d'Azur décide de s'investir et nous délègue Odile Simiand, bibliothécaire à Coudoux, et moi-même, Joëlle Menant, conservateur à la Bibliothèque Départementale de Prêt des Bouches-du-Rhône, avec l'accord du niveau national.

Au-delà de la découverte d'un peuple et de son histoire, et au-delà même de la mission technique qui nous était assignée, cette semaine aura surtout été l'occasion d'une rencontre, d'un partage, et le début d'une amitié très forte avec un peuple solidaire, courageux, qui se bat pour sa dignité et son indépendance, un peuple chaleureux qui aurait autant à nous apprendre que nous à lui apporter.

LA VIE DANS LES CAMPS DE REFUGIES

Ce qui frappe de prime abord, malgré un environnement hostile (désert caillouteux et inhospitalier), ce n'est pas la misère, car il n'y en a pas, mais l'intensité de la vie communautaire, l'extrême organisation d'un peuple certes démuné, mais qui se bat pour son autosuffisance. L'éducation est une priorité pour les Sahraouis.

LE PROJET DE BIBLIOTHEQUE DE L'ECOLE DES FEMMES

L'Ecole des Femmes ou école du 27 février, créée le 14 février 1978 a pour objectif l'instruction de toutes les femmes, aussi bien en ce qui concerne l'apprentissage de la gestion des campements que la préparation aux exigences futures de l'Etat sahraoui.

Chaque année, 800 femmes de tous âges et de tous niveaux sont formées pendant huit mois à l'Ecole du 27 février. Les cours vont de la culture

libre se font ressentir.

L'Association des Amis de la RASD et le Comité de Suivi rassemblent actuellement livres, cassettes vidéo et matériel de visionnement. Les demandes des conceptrices du projet sont essentiellement documentaires : dictionnaires arabe-français, arabe-espagnol, arabe-anglais, usuels, ouvrages sur les femmes, le développement de l'enfant etc.

Nous avons disposé d'un après-midi sous la tente pour poser les prémices d'une formation. Quelques livres pour enfants en arabe, quelques rouleaux de filmolux, le guide du bibliothécaire édité par le C.L.E.F., beaucoup d'attention et d'intelligence de la part des apprenties bibliothécaires, une volonté de "coller au terrain" de notre part... le message semble être passé.

Après ce séjour, les projets ne manquent pas.

De manière plus générale, car les Sahraouis ne sont pas les seuls à avoir



générale à des formations techniques, en passant par des activités tel le tissage et la couture.

Toute la famille est accueillie dans l'enceinte de l'école (village de tentes, crèche, école...).

Dans ce contexte, un projet de bibliothèque de 120 m², associée à une salle de projections, de musique etc au sein d'un centre culturel a été conçu. Reste à trouver les financements pour les matériaux de construction et pour l'équipement de ce centre.

En attendant, la nécessité de compléter la formation dispensée à l'école et le besoin d'occuper le temps

besoin de notre aide, pourquoi ne pas concevoir un manuel de bibliothécaire franco-arabe ? Nous y travaillons déjà avec un collègue bibliothécaire arabophone.

Tout cela pourrait peut-être sembler vain ou dérisoire. Mais qu'on le veuille ou non, en tant que bibliothécaires et en tant que citoyens français, nous avons des responsabilités. Ces responsabilités concernent le respect des Droits de l'Homme, le devoir de solidarité, mais aussi l'information sur les risques encourus par certains peuples.

ET APRÈS ?

L'idée bien que séduisante, pouvait sembler peu réaliste : une délégation française forte d'une centaine de personnes, pour simplement dire le droit d'un peuple à la liberté et à l'existence !

Paris lancé, pari tenu.

La délégation devenue celle des "105", composée d'élus, de responsables associatifs, de citoyens a pris dès son retour toute la mesure et toute la difficulté de sa responsabilité.

La Délégation des "105" pour dire le droit d'un peuple à l'existence.

A l'initiative de l'Association des Amis de la RASD (sur une bonne idée de M. le Maire de Gonfreville), la délégation s'est structurée autour de deux pôles principaux, villes amies ou jumelées et associations rassemblées en une structure large "la plate-forme solidarité avec le peuple sahraoui".

Créée en 1993 à l'initiative des principaux artisans de l'accueil des enfants, la plate-forme solidarité prend avec cette délégation tout son sens et permet d'installer en France les conditions d'une démarche autonome, au service exclusif de l'intérêt des sahraouis comme de la volonté de ceux qui les soutiennent. Structure large sans positionnement partisan, où tous ceux et celles qui revendiquent l'application stricte du droit des peuples peuvent se retrouver et développer, suivant leurs moyens et leur spécificité, des modes d'intervention propres, dans les domaines les plus variés, culturel, sportif, humanitaire, politique ...

Fortement impressionnés par la gravité des inondations, cruel révélateur de la dureté et de la précarité matérielle des campements sahraouis, les membres de la délégation se sont adressés chacun à leur niveau aux interlocuteurs compétents pour alerter, informer, entraîner la solidarité.

Le bilan de ces démarches est difficile à apprécier. Plutôt positif là où le problème est connu, bien enraciné, la revue de presse régionale en témoigne, plutôt décevant au niveau national à la mesure du faible intérêt que les médias, l'opinion en général portent à une région souvent oubliée, à l'écart des préoccupations géopolitiques majeures, à un problème occulté du fait d'une constante et ancienne pression marocaine.

C'est dire l'importance d'une telle délégation, des actions à inventer, en priorité et sans doute avec les moyens les plus variés ne faut-il pas énergiquement "aider" les Nations-Unies à ne pas seulement tenir compte du point de vue marocain ?

A cet égard, notre rencontre avec la porte-parole française de la MINURSO, les questions posées, notre résolution adressée à tous les membres du Conseil de Sécurité et au Secrétaire général des Nations-Unies, prennent tout leur sens.

Par ailleurs, l'identification des futurs votants au référendum qui a commencé en août dernier doit retenir toute notre attention. Le Front Polisario "tout en jouant le jeu" semble de plus en plus douter de l'impartialité possible d'un tel scrutin. L'introduction des nouveaux critères d'identification, sous couvert d'approcher au plus près la réalité de l'électorat sahraoui a brouillé les pistes, a favorisé l'entrée de votants potentiels qui n'ont rien à voir avec le territoire. Et bien d'autres questions ne sont pas réglées, le retrait des troupes marocaines, la liberté de la campagne référendaire tout aussi préoccupantes.

La première réunion de retour, tenue à Palaiseau les 3-4 décembre

Une caravane de véhicules et de matériel en 1995.

derniers, a décidé de se lancer dans l'aventure d'une caravane de véhicules et de matériel pour reconstruire et rééquiper l'internat du 9 juin - collège et lycée - très affecté par les récentes inondations.

Projet ambitieux mais réaliste qui va nous permettre tout en développant une aide humanitaire d'envergure, de mieux sortir de son "incognito médiatique", le conflit du Sahara Occidental.

Il est urgent que ce conflit vieux de vingt ans, à haut risque dans un Maghreb déchiré, qui a coûté aux deux peuples tant d'hommes, aboutisse à une réelle solution politique. Le Président Abdelaziz a proposé l'an dernier à Madrid la tenue d'une conférence internationale, réunissant les parties concernées et qui permettrait aux deux belligérants de se parler. La France dans un tel cadre peut sans doute peser de tout son poids et favoriser la recherche d'une solution de paix dont le Maghreb tout entier a le plus urgent besoin.

Régine VILLEMONT
Présidente plateforme solidarité
avec le peuple Sahraoui.

A LA 20ème CONFERENCE DES COMITES EUROPEENS, L'EVOLUTION DE L'AIDE LIEE A L'EVOLUTION DES BESOINS

Beaucoup d'habitues, mais quelques nouveaux, parmi les participants à la XXème conférence européenne des Comités de Soutien au Peuple Sahraoui qui s'est tenue à Anvers, les 21, 22 et 23 octobre 1994. Les représentants des Comités de douze pays d'Europe mais aussi de l'Algérie, étaient là pour réaffirmer leur adhésion pleine et entière au Plan de Paix pour le Sahara Occidental. Au-delà de cette réaffirmation, les participants ont cependant manifesté leur inquiétude, en cette année 1994, face à l'absence de détermination de la Communauté internationale dans la mise en oeuvre de ce plan et à son mutisme face aux manoeuvres dilatoires opérées par le gouvernement marocain aux fins de retarder le processus et de dénaturer le sens profond du Plan de Paix. Le comité a donc appelé avec vigueur les Etats membres des Nations-Unies à une vigilance accrue afin que l'ONU mette en application sans délai le processus référendaire prévu dans ce plan.

Au-delà de cette démarche réitérée, le Comité a mis l'accent sur trois priorités. Il est en effet très urgent de centrer aujourd'hui les revendications sur l'identification des votants au référendum. Les Comités européens lanceront en direction de leurs Etats respectifs, un appel pressant en vue d'augmenter substantiellement le nombre des observateurs des Nations-Unies chargés de participer, sur le terrain, à cette tâche qui ne souffre ni retard, ni erreur. Le travail de coordination de cette action a été confié au Comité belge : il sera mené en étroite collaboration avec les intergroupes parlementaires européens et nationaux. Une action similaire sera menée auprès des Gouvernements. Il s'agit, en outre, d'interpeller les représentants de la MINURSO sur l'identification des détenus ou des disparus.

Le 21 avril 1994, lors de la Conférence de Madrid, le Président Mohamed Abdelaziz a souhaité la tenue rapide d'une conférence multilatérale des Etats et des organisations internationales concernées par la question du Sahara Occidental. A Anvers, les Comités se sont engagés à mener campagne pour que cette conférence ait lieu dans de brefs délais.

Cette conférence visera essentiellement à promouvoir la négociation directe entre les deux parties en conflit, pour l'aboutissement du processus référendaire.

MIEUX INFORMER

Il est évident que les médias ne consacrent plus une grande place à la question sahraouie. Il n'y a qu'à voir le peu d'intérêt accordé aux inondations qui ont provoqué de très sérieux dégâts dans les camps en octobre dernier et à l'expulsion du Sénégal de la délégation des femmes sahraouies à la conférence préparatoire de Dakar en novembre 94 ! Il est donc primordial que les comités portent un effort particulier sur la diffusion d'informations, de communiqués à la presse mais également aux parlementaires, aux institutions nationales et internationales. Une amélioration de l'information entre les comités a été également souhaitée. A noter la création à Genève d'un bureau exclusivement réservé à la question des droits de l'homme, qui va d'ailleurs poursuivre et développer la campagne européenne d'adoption des disparus sahraouis.

Au cours du travail des commissions, et notamment dans la commission chargée de la formation professionnelle, de l'agriculture et de la culture, les participants se sont réjouis de l'extension remarquable des terres cultivées dans les camps et ont décidé de poursuivre leurs programmes dans ces domaines. Il a également été signalé que le niveau scolaire des jeunes sahraouis s'était nettement élevé et qu'il s'agissait de faire des efforts notables en matière de formation professionnelle, d'accroître les moyens nécessaires au financement des études de jeunes susceptibles de se rendre à l'étranger afin d'y poursuivre des études supérieures. La proposition d'envoyer dans les camps des livres et des moyens audiovisuels pour développer les activités culturelles a été largement approuvée.

Concernant l'aide humanitaire, un appel pressant a été lancé aux donateurs et organisations afin d'accroître l'aide d'urgence nécessaire après les inondations des camps.

Conférence Européenne ANVERS

21, 22, 23 Octobre 1994

Claude CHARON

DROITS de l'HOMME

Depuis quelques mois, pour être précis depuis juillet 1994, on entend dire que le vent aurait tourné au Maroc, apportant un changement profond sur la question des Droits de l'Homme. Une ère nouvelle serait entrée en vigueur.

C'est sans doute, hélas, aller un peu vite en besogne que de tenir de tels propos.

En effet, cette amnistie dite "générale" par certains, avait dès le départ une sérieuse restriction, à savoir "elle ne s'appliquerait pas à ceux ne reconnaissant pas la marocanité du Sahara Occidental".

Si nous nous réjouissons de la libération de 326 prisonniers d'opinion des prisons marocaines, nous ne pouvons accrédi-ter la thèse selon laquelle le Maroc serait devenu, même et surtout par décision royale, un Etat de droit.

En effet, il n'a pas été fait mention lors de cette amnistie :

- ni des centaines de disparus sahraouis, l'AFAPREDESA fait état à ce jour de 526 cas de personnes disparues dont on connaît l'identité ;

- ni, bien évidemment des six jeunes sahraouis (dont une femme), détenus dans une caserne militaire à Agadir et condamnés à 20 ans de prison pour avoir exprimé leur opinion de façon non violente, lors d'une manifestation qui s'est déroulée à Smara en octobre 1992 ;

- ni des quatre personnes arrêtées la même année à Assa, pour avoir elles aussi manifesté, condamnées en 1993 à une année de prison et détenues depuis à Inezgane (9 km d'Agadir) ;

- ni des 31 personnes qui auraient été arrêtées entre 1992 et 1993 et qui seraient détenues dans un centre des Compagnies mobiles d'intervention à El Aioun ;

- ni de Mohamed Daddache, condamné à mort en 1979 et dont la peine a été commuée à perpétuité en mars 1994, incarcéré à Kénitra et qui du fond de sa prison exige d'être porté sur les listes d'identification, afin de pouvoir participer au référendum.

Etat de droit ?

Qu'en est-il de la population sahraouie des territoires occupés, lorsque l'on sait que les arrestations arbitraires continuent, lorsque l'on

sait que les territoires occupés du Sahara Occidental restent interdits à la presse internationale et aux observateurs indépendants, lorsque l'on sait que le fait de recevoir du courrier en provenance de l'étranger représente un réel danger pour le destinataire ?

Qu'en est-il des 310 ex-disparus libérés en juin 1991 ? Ont-ils pu se faire soigner s'ils en avaient besoin ? Ont-ils pu retrouver un travail ? Etre indemnisés ? Peuvent-ils circuler librement ? Qu'en est-il de leur famille ?

Qu'en est-il des familles de ceux qui sont morts dans les bagnes secrets d'Agdz et de Kalaa M'Gouna ?

Quel est cet Etat de droits lorsque l'on sait que la délégation officielle marocaine, devant le comité de l'ONU contre la torture réuni à Genève du 7 au 21 novembre 1994, comptait parmi ses membres Kaddour El Youssfi, responsable du centre de tortures et de disparitions de Derb Moulay Chérif à Casablanca de 1972 et ce jusque dans les années 1980 et actuellement directeur de l'administration centrale de la sûreté nationale ?

Si la liste des questions sans réponse est encore longue, notre détermination à défendre inlassablement les Droits de l'Homme est intacte.

C'est pourquoi, pour briser le mur du silence, nous vous appelons à participer le plus largement possible à la campagne internationale d'adoption des disparus sahraouis.

Afin d'obtenir le nom de la personne à parrainer et les cartes à envoyer, prenez contact en écrivant à l'Association des Amis de la RASD - BP 244 - 75227 PARIS CEDEX 05.

Vous pouvez également écrire au CICR, au sujet des six personnes incarcérées à Agadir et condamnées à 20 ans de détention. Il s'agit de : Brahim JOUDA n° CICR 004075, Mohamed BENO n° CICR 004081, Keltoum El OUANAT n° CICR 004071, Barikallah ELBAR n° CICR 004974, Salek BAZID n° CICR 004072, Ali El GHARABI n° CICR 004073.

En effet, seul le Comité International de la Croix-Rouge peut leur faire parvenir des courriers et, pour l'instant, seules les lettres des familles seraient acceptées. Afin de changer cette situation écrivez au :

CICR - Service Maghreb - 17 avenue de la Paix 1211 GENEVE 20 SUISSE ■

Une réunion s'est tenue à Limoges à l'initiative du CLCRM-Limoges, Amnesty et France-Libertés Limoges, le 2 Décembre 1994 qui a traité des droits de l'homme au Sahara occidental et du référendum.

Pour rompre l'isolement de Mohamed DADDACHE, vous pouvez également lui écrire :
Mohamed DADDACHE
Prison centrale de Kénitra
N° d'écrou 19590
KENITRA - MAROC

Elisabeth MULLER

Le Maroc provoque l'ONU sur les droits de l'homme

LIBERATION
28/11/94
Stephen SMITH

Un tortionnaire marocain au Comité de l'ONU contre la torture

Comités de Lutte Contre la Répression au Maroc (Belgique, Espagne, France, Pays-Bas, Suisse)

COMMUNIQUE DE PRESSE

En vertu de l'article 19 de la Convention Contre la Torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, le Maroc a été convoqué par le comité de l'ONU contre la torture réuni à Genève du 7 au 21 novembre 1994.

Parmi les membres de la délégation officielle marocaine, figure Kaddour EL YOUSSEFI.

A partir de 1972 et jusque dans les années 80, Kaddour EL YOUSSEFI a été responsable du centre de tortures et de disparitions de DERB MOULAY CHERIF à Casablanca.

C'est là qu'ont été torturés des centaines de personnes parmi lesquelles les futur(e)s inculpé(e)s du procès de Casablanca de 1977. C'est là que certains sont morts, victimes de ses sévices, dont les militants Abdellatif ZEROUAL (en Novembre 1974) et Amine TAHANI (en Novembre 1985). C'est là que, pendant un an et demi, entre 1973 et 1975 ont été séquestrés tous les habitants - soit 250 femmes, hommes et enfants - du damar AIN SFA dans la région de l'Atlas.

ET cet homme, Kaddour EL YOUSSEFI, est toujours fonctionnaire marocain, commissaire divisionnaire du service qui correspond à la DGSE française.

Les associations soussignées,

- dénoncent le caractère scandaleux d'une telle présence dans l'enceinte des Nations Unies, et le cynisme dont fait preuve une fois de plus le gouvernement marocain en se faisant représenter par un tortionnaire notoire auprès du Comité des droits de l'homme de l'ONU contre la torture.

- souhaite que l'ONU réagisse vigoureusement à un acte, évidemment délibéré, qui attente à la mémoire des morts et au respect des vivants, les uns et les autres victimes de Kaddour EL YOUSSEFI.

- estiment qu'il est temps d'envisager la comparution devant une juridiction internationale des hommes qui, au Maroc, ont commis des crimes contre l'humanité, notamment :

le ministre de l'intérieur, Driss BASRI

le patron de la gendarmerie, Housni BENSLIMANE

l'ex chef de la DST, Houcine JAMIL

le commissaire divisionnaire Kaddour EL YOUSSEFI

Paris, le 19 Novembre 1994.

Association de Défense des Anciens Travailleurs Au Maroc (ADATAM)

Association de Défense des Droits de l'Homme au Maroc (ASDHOM)

Comité de liaison des Parrains et Marraines de prisonniers politiques au Maroc (CLPM-PPAM)

Comités de Lutte Contre la Répression au Maroc (CLCRM)

Comité de Lutte Contre la Répression au Maroc (Paris)
21 ter rue Voltaire 75011 Paris

Métro : Boulets Montreuil-Autobus : 56, 76, 86

☎ (répondeur permanent) (33) (1) 44.93.54.63

Télécopie (33) (1) 43.72.15.77 les jours ouvrables. Autrement : (33) (1) 30.92.13.48

COLLECTIF DE VIGILANCE COMMUNIQUÉ

Créé dans la perspective de la tenue du référendum d'autodétermination projetée par les Nations Unies au Sahara occidental, le collectif de vigilance s'inquiète des retards constatés dans sa mise en oeuvre.

A ce jour ce collectif veut attirer l'attention de la communauté internationale sur :

-La reprise depuis juin 1994 des transferts "massifs" de populations marocaines dans les zones occupées par le Maroc au Sahara.

-La volonté accrue du Maroc de transformer le référendum attendu en plébiscite pour la "marocanité" du Sahara occidental.

-La nécessité d'obtenir l'envoi, par la communauté internationale, d'observateurs indépendants afin de rendre compte des réalités vécues par les populations des zones occupées.

Les associations soussignées, inquiètes de la remise en cause dans les faits des dispositions permettant l'organisation d'un référendum libre et équitable, lancent un appel au Conseil de Sécurité des Nations Unies pour veiller au bon respect du plan de paix dans sa résolution 690 du 29 avril 1991 et à sa mise en application rapide.

AVRE - Comité de Défense des Libertés en France et dans le monde. Emmaüs international. ERM. FIDH. France Libertés. LDH. LICRA. MRAP.
Paris, le 11 juillet 1994

Jumelages

Solidarité avec le peuple sahraoui...



Du 28 Octobre au 3 Novembre, 105 Français dont 16 Gouffrevillais ont séjourné dans les campements sahraouis situés dans le désert du sud ouest algérien.

Dans notre prochaine édition, nous reviendrons plus en détails sur ce séjour dont l'objectif était de réaffirmer la solidarité avec le peuple sahraoui contraint à vivre en exil, dans des conditions particulièrement insupportables. Les Gouffrevillais, parmi lesquels figuraient plusieurs élus municipaux, ont pu ainsi rencontrer les habitants de J'Réfia dont le Maire est venu au mois de février, signer à Gouffreville l'Orcher l'acte de jumelage entre nos deux villes. Nos concitoyens ont retrouvé les enfants sahraouis accueillis dans notre cité durant les vacances d'été en 1993 et 1994.

DE VIOLENTES INONDATIONS

Au cours de ce séjour, les 30 et 31 octobre, des inondations catastrophiques ont touché, pour la deuxième fois en l'espace de quinze jours, la région de Tindouf et les camps de réfugiés Sahraouis.

Pluies torrentielles, coulées de boue comparables à ce qui s'est passé l'an dernier dans le Sud de la France, ont détruit tentes et

constructions en terre. La situation est d'autant plus dramatique qu'elle atteint plusieurs dizaines de milliers de réfugiés qui vivent depuis 18 ans dans une très grande précarité. Aujourd'hui dans certains campements le dénuement est total : plus de stocks de nourriture, plus d'abris à l'approche de la saison froide, le minimum vital n'est même plus assuré.

LA SOLIDARITÉ FRANÇAISE

La délégation française, bouleversée par la détresse des populations, alerte l'opinion publique et appelle à la solidarité la plus large et la plus rapide.

Elle-même a participé activement à cette solidarité en remettant au Président de la République Arabe Sahraoui Démocratique (RASD), Mohamed Abdel AZIZ, la somme de 27.000,00 francs.

Si vous souhaitez apporter votre aide, contactez le comité de jumelage et d'échanges internationaux à la Mairie du Centre.

LE CAMION DE LA SOLIDARITÉ

Enfin, rappelons qu'à la mi-October, un camion de la solidarité affecté par le comité gouffrevillais est parti à destination des camps de réfugiés.

nov 94

OUEST-FRANCE, 20/12/94

Une campagne pour le Sahara Occidental

Comme chaque année, vingt enfants d'Haouza (Sahara Occidental) ont été accueillis au Mans cet été. Et en novembre, quinze sarthois ont pris part à la mission "charter".

Une série de superbes cartes postales ont été éditées. Elles sont vendues (à partir d'aujourd'hui à la mairie, dans d'autres lieux, tels que des comités d'entreprises prochainement) 30 F la pochette ou 5 F l'unité.

Des soirées diapos sont prévues : la première aura lieu à la salle des concerts le 24 janvier. Un concert au profit des Sahraouis, avec la cancatrice Cécile Besnard, se déroulera au Mans début mars. Par ailleurs, les membres du comité se sont déclarés "choqués" par les termes de la présentation du rallye Paris-Dakar.

Argenteuil

En octobre 94, le Comité de Jumelage d'Argenteuil, a organisé une semaine internationale avec ses quatre villes jumelées, de nombreuses manifestations culturelles et sportives y ont pris place de même un forum européen. Les communes étant confrontées aux conséquences des rapports Nord - Sud, une soirée a été consacrée à la rencontre avec la délégation de la daïra de Hagunia composée de M. Mustapha Hossein Ben Amar et de Mme Nouena Dhill Bani en présence de M B. Sayed représentant du Front Polisario en France. L'échange a porté sur la situation politique au Sahara Occidental, sur la vie quotidienne dans les campements, les besoins en coopération. Khadir El Daoud détenu pendant 17 ans dans les bagnes d'Hassan II a témoigné de la répression dans les territoires occupés. Autant pendant la réunion qu'au cours des rencontres informelles ou des réceptions, les représentants de Clydebank en Ecosse et de Dessau ont entretenu d'excellents rapports avec les Sahraouis

GONFREVILLE
L'ORCHER

LE MANS

ARGENTEUIL



Enfants

1994

LES ENFANTS DU DESERT

Depuis l'été 1993, les Guides tissent des liens d'amitié avec les enfants du Sahara Occidental.

Pensez-vous que l'accueil d'enfants sahraouis puisse apporter quelque chose à une ronde de jeannettes ?

L'éducation au dialogue entre les cultures et les nations est une priorité de notre mouvement. C'est la véritable éducation à la paix. Je trouve bien plus enrichissant de recevoir dans sa maison et sa ronde une petite fille étrangère que de faire des échanges de courrier, ou même que de partir en voyage. Car accueillir un étranger chez soi, c'est se mettre à son service, être sans cesse attentif à lui.

Les Jeannettes de Massy, de Vervins, et leurs familles ne seront plus jamais indifférentes au sort des enfants réfugiés. Cela a développé leur sens du partage, leur tolérance, et leur désir de rendre le monde plus juste. Qui dit mieux ?

LES GUIDES DE FRANCE DEMAIN

Janvier-Février 1995

ACCUEIL D'ENFANTS SAHRAOUI/VERVINS

Les dix fillettes sahraouies débutent leur séjour en France en s'intégrant au camp d'été des Jeannettes de

l'Aisne (10 jours en Baie de Somme). Températures estivales, sable chaud, baignade en mer, vis sous tente ont certainement facilité l'adaptation.

Dès les premiers jours, les Sahraouies ont délaissé la tente mise à leur disposition pour entrer dans les rondes et participer à toutes les activités d'équipe. Chaque Jeannette de Thiérache étant alors responsable de la petite Sahraouie qu'elle allait héberger, chaque Jeannette apprenant de nouveaux chants, de nouvelles danses, de nouvelles coiffures, admirant les bijoux et colifichets offerts en cadeaux.

L'enthousiasme des enfants au retour du camp a sans doute aidé les parents à surmonter les difficultés de communication et d'adaptation (Zohra était bien sûr présente ou au bout du fil pour rassurer les plus inquiets) et les familles ont, elles aussi, cheminé à la rencontre du peuple Sahraoui, découvrant son histoire, ses difficultés, ses richesses, ses espoirs (surtout par le témoignage de Zohra).

Les 15 jours passés en Thiérache ont été l'occasion de rencontres organisées ou improvisées avec toujours le souci du bonheur des enfants. Que dire des adieux ? La façon dont les parents avaient bourré les sacs des enfants n'a pas rendu le transit dans Paris très facile mais indique tout le poids d'amour donné et la certitude d'un au revoir.

**Plate forme
solidarité avec
le peuple
sahraoui**

AU TROCADÉRO À PARIS

Entre les deux bâtiments prestigieux du Palais de Chaillot, les drapeaux noirs verts et rouges, déployés parmi les banderoles, ne déparent pas l'esplanade des droits de l'homme. Celles -ci proclament qu' **UN PEUPLE EST MIS ENTRE PARENTHESES, UN TERRITOIRE RAYE DE LA CARTE, LE TEMPS D'UNE COURSE.**

Surpris, badauds et supporters qui affluent vers les jardins en terrasse du Trocadéro, pour assister au départ du Grenade-Dakar, s'arrêtent un instant. Et certains découvrent soudain les dessous politiques et les contre-sens géographiques d'une kermesse sportive un peu éculée ...

Malgré le crachin, ce 27 décembre, l'effet de surprise sur un public à priori peu motivé sera un facteur certain de réussite pour le Rassemblement de soutien au peuple Sahraoui et contre le tracé du célèbre rallye, qui voudrait traverser le Sahara occidental sans le dire et sans le voir !

260 000 kilomètres carrés oubliés !

A l'appel de la Plate-forme solidarité, une cinquantaine de manifestants, dont beaucoup de femmes, sont présents, venus de villes aussi diverses que Le Mans et Argenteuil, Le Havre et Palaiseau, Mantes et Gonfreville. Coude à coude, militants sahraouis et français brandissent des dizaines de pancartes ("Non, le Sahara occidental n'est pas marocain") et distribuent des centaines de tracts. Les Parisiens y apprennent que le "morceau de désert" - 260 000 km² - dont le nom a été oublié sur la carte de la course (ou tout simplement annexé au royaume chérifien) est bel et bien un "territoire en voie de décolonisation dans lequel les Nations-Unies ont déployé leur force depuis 1991, pour permettre à son peuple, le peuple Sahraoui, d'exercer enfin son droit à l'autodétermination et à l'indépendance".

Les réactions hostiles sont peu

nombreuses : "Ca, c'est votre vérité", raille un passant. "C'est la vérité toute nue", lui réplique un jeune de Palaiseau. "Vous feriez bien d'y aller voir", insiste l'autre. "Vous tombez bien, ont en revient !" Allusion au voyage de solidarité d'octobre dernier. Fin du dialogue.

Un jeune Marocain hors de lui revendique la façade atlantique jusqu'au fleuve Sénégal, englobant la Mauritanie.

Mais deux travailleurs sénégalais expriment leur solidarité pleine et entière : "Nos voisins n'ont pas combattu notre indépendance ! Pourquoi les Sahraouis ne l'auraient-ils pas, aussi ?" Et Yaya, étudiant mauritanien en mécanique, venu spécialement du Havre, est fier de rappeler que son pays a rendu aux Sahraouis, en 1979, les terres qui leur appartenaient.

VERITABLE PROVOCATION

Dans la discussion avec le public, un argument pèse lourd. Les organisateurs du rallye n'ont pas hésité à baptiser "marche verte" l'étape du 5 janvier entre Goulimine et Es Smara, donc en plein pays sahraoui, du nom de la tristement célèbre opération qui a ouvert l'invasion marocaine, en octobre 1975. "Nous y voyons une véritable provocation, explique Régine Villemont, présidente de la Plate-forme de solidarité. Il est scandaleux qu'une grande manifestation sportive, qui devrait être au service des hommes, devienne ainsi une plate-forme de promotion pour la propagande d'un Etat colonisateur."

Au total, un bon dialogue s'est amorcé avec des gens qui ignoraient tout, pour la plupart, d'un peuple en lutte pour sa liberté. Comme le dit Rahal, un étudiant sahraoui en Histoire, tout en repliant sa banderole, "ce n'est peut-être qu'un acte symbolique mais il est important. Il fallait être là, en chair et en os, pour affirmer notre existence, pour briser le silence et le mensonge de ceux qui voudraient nous effacer même des atlas !".

Après la course impressions.

L'affaire commençait très mal ... en forme de provocation. Au Trocadéro, on a eu le sentiment d'être un peu entendus. Et puis ce concurrent formidable sur FR3 qui se souvenait du prospectus distribué à Paris ! Et une sensible volonté à la télé, à mesure que la course se rapprochait de la Mauritanie d'évoquer les Sahraouis et le conflit su Sahara Occidental.

Yvan CHARON

"SAHRAOUI"

par Alain SZCZUCZYNSKI

La Sarthe est décidément une terre fertile en photographes et les éditeurs ne s'y trompent pas. Après "Des routes" de Jean-François Molière, voilà "Sahraoui" d'Alain Szczuczynski, photographe aux musées du Mans, qui a découvert le Sahara occidental par le biais d'un jumelage de la ville du Mans.

Au-delà de tout commentaire, il est bon d'affirmer que ce livre est beau et qu'il permet un éclairage neuf sur cette région trop souvent caricaturée au cours du siècle, notamment et surtout depuis qu'elle est traversée annuellement par des hordes mécaniques où le stupide le dispute au cruel. Enfin, un livre consacré au désert, dont le héros n'est pas le désert mais son peuple. Alain Szczuczynski aime les Sahraouis et son témoignage en atteste. A travers la succession des images, une constante s'impose : la qualité de regard des enfants, des vieux, des femmes, des hommes.

Comment ne pas songer au vers d'Alfred de Vigny dans la Mort du loup : "Et ton dernier regard m'est allé jusqu'au coeur"...

Editions l'Harmattan. Prix 140 F.

Anniversaire de la proclamation de la RASD

Vernissage de l'exposition de photographies de :

François DECAEN, Alain KAISER, Maurice MULLER, Alain SZCZUCZYNSKI, Hugues de WURSTEMBERGER.

A cette occasion, l'association des amis de la RASD a le plaisir de vous inviter à l'espace HARMATTAN 21bis, rue des Ecoles, Métro Jussieu, le mercredi 22 février 1995 à 18h00

LE DRAGON DE TAWAL

La journée d'un enfant dans les camps de réfugiés. Très beau livre destiné aux enfants de 7 à 9 ans illustré par de jeunes sahraouis et écrit par Christiane PERREGAUX.

On peut commander ce livre à :
ENFANTS REFUGIES DU MONDE
Service jeunesse Tél 48 59 60 29

PASSERELLES

Revue d'études interculturelles
Article de Sophie Caratini
Désert brisé
Les frontières du Sahara Occidental

LA LETTRE DE LA FIDH

Sahara Occidental
Le referendum est toujours en panne

Revue du CITIM (Caen)

Sahara Occidental et Timor
Article
de Mireille BRUN

THEMES

Revue Belge de photographie qui consacre son premier numéro aux peuples en lutte dont les Sahraouis photographiés par Hugues de Wurstemberger

Livres

Dans les revues

Anniversaire

Exposition

(Suite de la page 2)

région de Tindouf causant d'importants dégâts matériels et tuant sept sahraouis.

23/10/94 : A Anvers, en Belgique, se déroule la 20ème conférence européenne de coordination des comités de soutien au peuple sahraoui, en présence du Premier ministre sahraoui, de la présidente de l'Union des femmes, des Croissants rouges sahraoui et algérien. 12 pays sont représentés à travers les associations et ONG.

22/10/94 : Le comité des droits de l'homme de l'ONU et le CICR constatent avec inquiétude le grand nombre et la persistance de disparitions de sahraouis au Sahara occidental.

28/10/94 : L'Assemblée générale de l'ONU adopte par consensus une résolution sur le Sahara occidental appelant à l'organisation d'un référendum libre, régulier et impartial, sans aucune contrainte administrative ou militaire.

29/10/94 : Le Front Polisario qualifie la déclaration du roi Hassan II concernant la victoire du Front Polisario au référendum de déclaration de guerre. C'est la première fois que le souverain marocain évoque la possibilité de victoire du Front Polisario.

30/10/94 : Des pluies importantes s'abattent de nouveau sur les camps de réfugiés sahraouis, causant plusieurs morts et faisant 6 000 sans abris. Le Croissant Rouge Sahraoui lance un appel à l'aide internationale d'urgence auquel le PAM et le HCR répondent par l'envoi de nourriture et de matériel.

31/10/94 : Le processus d'inscription et d'identification.

Selon le bureau de presse de la MINURSO, plus de 230 000 formulaires de demandes d'inscription ont été reçus jusqu'au 27 octobre, date limite pour la réception des demandes transmises par les parties. Par la suite et jusqu'à une date encore à déterminer, seules des demandes provenant de personnes isolées seront prises en considération.

31/11/94 : Les 105 participants français à un voyage de solidarité dans les camps de réfugiés sahraouis lancent un appel à l'aide humanitaire et demandent que les moyens de la MINURSO soient

renforcés et que l'identification se déroule dans la transparence et la rigueur.

8/11/94 : Le référendum reporté de plusieurs mois.

Dans son dernier rapport Boutros Ghali rend compte des nouveaux progrès réalisés par la MINURSO dans le processus d'identification et d'inscription des électeurs. En ce qui concerne l'identification "les opérations ont pris une ampleur supérieure à ce qui avait été prévu en raison du nombre considérable de demandes reçues à la dernière minute. En outre, sur le plan logistique, l'opération est beaucoup plus complexe que prévu" à cause de la dispersion des personnes et du manque de moyens de communication. La date prévue pour le référendum, le 14 février 1995, ne pourra donc être respectée.

10/11/94 : Le Front Polisario ne partage pas toutes les conclusions du rapport du secrétaire général de l'ONU concernant le Sahara occidental. Ce rapport a par exemple caché que sur les 232 000 demandes d'inscription reçues par la MINURSO, 180 000 ont été remises par le Maroc et 52 000 par le Front Polisario. Par ailleurs, alors que le territoire occupé du Sahara occidental reste fermé à la presse et aux observateurs internationaux, le rapport prétend que les choses se déroulent bien.

15/11/94 : Le Conseil de Sécurité de l'ONU s'inquiète de la lenteur du processus d'identification.

16/11/94 : La République du Malawi reconnaît la RASD.

16/11/94 : Mesure scandaleuse.

La délégation sahraouie à la réunion régionale de la Conférence internationale de Pékin, qui se déroule à Dakar, a été expulsée du Sénégal "après une dispute avec la délégation marocaine". L'Association française des Amis de la RASD et le Comité suisse de soutien au peuple sahraoui ont vivement protesté contre cette mesure.

16/11/94 : Tortionnaire au comité contre la torture de l'ONU.

Le commissaire de police Youssfi Kaddour, directeur de la Sûreté nationale marocaine, a fait partie de la délégation marocaine qui participait aux travaux du Comité contre la torture, réuni à Genève du 7 au 21 novembre 1994. Youssfi a été responsable du centre de torture de Derb Moulay Chérif à

pendant une dizaine d'années.

25-30/11/94 : Visite de M. Boutros Ghali dans la région. Le secrétaire général de l'ONU s'entretient avec le président algérien le 25, donne une conférence de presse le 26 déclarant : "le but de ma visite est d'activer le processus d'enregistrement des électeurs, le Conseil de Sécurité n'acceptera pas un nouveau report". Il rencontre le président Abdelaziz le 27, visite le quartier général de la MINURSO et rencontre le roi Hassan II le 28. Il quitte le Maroc le 29.

28/11/94 : Après la visite du secrétaire général de l'ONU, le Front Polisario déclare : "le Maroc essaie par tous les moyens d'imposer comme électeurs des citoyens qui n'ont aucun lien avec les territoires sahraouis, alors que les sahraouis habilités à participer au référendum sont empêchés d'exercer leurs libertés politiques. Les sahraouis espèrent que M. Boutros Ghali exécute la menace de retrait des Nations-Unies du Sahara occidental pour leur permettre de reprendre la lutte armée sans soulever de problèmes avec la MINURSO, la présence de l'ONU ne profitant qu'à l'occupant marocain.

3/12/94 : A Budapest, une délégation sahraouie prend part aux travaux du Conseil de l'internationale socialiste. Celui-ci adopte une motion de soutien au droit du peuple sahraoui à l'autodétermination et à l'indépendance.

7/12/94 : Libération.

Deux sahraouis condamnés au Maroc à 5 ans de prison ont été libérés et mis en résidence surveillée à Assa (Maroc). L'AFAPREDESA, qui publie cette information, est toujours sans nouvelles de 526 disparus sahraouis.

Meilleurs vœux 1995

ADHÉSION 95

*Renouvelez votre adhésion à l'Association des
Amis de la RASD*

Devenez un ami de la RASD

Nom : Prénom : Profession :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Cotisation et abonnement à Sahara Info : 100 F.

Cotisation de soutien : 200 F. Membre donateur : 500 F.

*Bulletin à découper et à retourner accompagné de votre règlement
à l'ordre de l'Association des Amis de la RASD*

(CCP 19 303 94 K PARIS - BP 244 75227 PARIS CEDEX 05)

ou si vous le préférez à votre comité local s'il en existe un dans votre région.

Pour le savoir, n'hésitez pas à nous contacter.

Qui est derrière Sahara Info ?

Présidence de l'Association

M. Barbier
C. Bontemps
C. Pistre
J. Rouxín
R. Vizet

Président : F. Jacob

Secrétaire générale :

R. Villemont

Comité de rédaction :

R. Villemont
A. Deville
G. Jacquemin
P. Riché
C. Pilette
B. Marais